

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ)



CADRE D' ACTIONS 2016-2017

Exposé des Motifs

Pétion-Ville, Haïti
Août 2016

OnapéHaïti © 2016

Table des matières

Liste des acronymes

Organigramme de l'ONAPÉ

ONAPE, un organisme autonome

Exposé des motifs de la Loi créant et organisant l'ONAPE

Pôles d'Action 2016-2017 de l'ONAPE

Introduction

Cadres d'actions 2016-2017

État des lieux du partenariat en éducation en Haïti (reconduit, échec de procédures)

Élaboration de la Politique du Partenariat (reconduit, échec de procédures)

Finalisation de l'état des lieux des écoles du réseau étatique et du réseau non étatique (commencé en 2016)

Finalisation de l'étude du Management du système éducatif (commencée en 2016)

Finalisation de l'Etude des déterminants du rendement scolaire (commencée en 2016)

Finalisation de l'Étude sur la scolarisation et le choix de l'école privée en Haïti (commencée en 2016)

Elaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire

Étude de la capacité nationale de financement de l'éducation (PNEQ)

Etude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité (PNEQ)

Elaboration des instruments administratifs et réglementaires et un plan d'action pour consolider la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) (PNEQ)

Elaboration des normes et conditions d'exercice des professionnels de l'enseignement supérieur (PNEQ)

Enquête sur la fonction enseignante : Etre enseignant/e en Haïti

Enseigner et apprendre en Haïti : l'analyse des pratiques

Etude sur la structuration des partenaires sociaux du système éducatif (Syndicats) en vue de garantir la stabilité et le bon fonctionnement des écoles

Identification et évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrice de l'éducation

Constitution Code permanent d'élève en première année fondamentale 2016-2017

Etude du budget alloué à l'éducation eu égard aux besoins du secteur

Analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée)

Analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne

Langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne

Mise en œuvre des résultats de l'enquête d'Identification, d'Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation

Mise en œuvre des résultats de l'état des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien

Mise en œuvre de la politique du livre

Mise en œuvre de la politique de la subvention scolaire

Appui à l'application /opérationnalisation de la circulaire sur l'exeat et ineat au sein du système

Appui à la création de liens inter-réseaux privé/public pour échanges de bonnes pratiques

Mise en place de la Direction des Affaires administratives et du Fonds du Partenariat (DAF)

Mise en place des antennes départementales de l'ONAPE

Présentation des résultats des études

Réalisation de la rencontre partenariale

Perspective 2017-2018

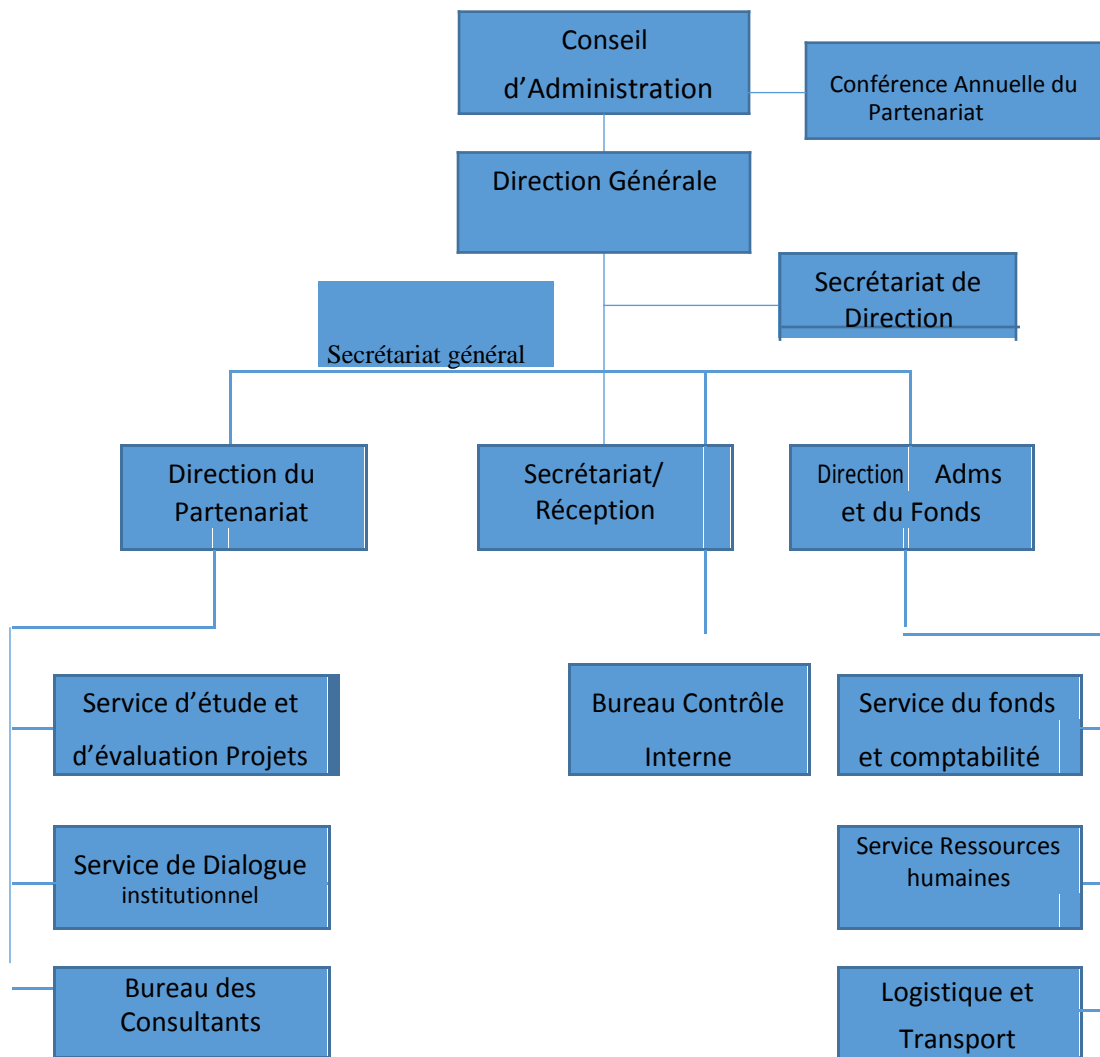
Résumé du Cadre d'actions

Elaboration du plan d'actions 2017-2018 de l'ONAPE

Liste des acronymes

ACDI	Agence Canadienne de Développement International (maintenant MAECD)
AF	Année Fondamentale
BDC	Banque de Développement de la Caraïbe
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
DDE	Direction Départementale d'Éducation
DG	Directeur Général/Direction Générale
EFACAP	École Fondamentale d'Application Pédagogique
EPT	Éducation Pour Tous
FNE	Fonds National d'Éducation
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
ONAPÉ	Office National du Partenariat en Éducation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNEF	Plan National d'Éducation et de Formation
POE	Plan Opérationnel en Éducation
PPP	Partenariat Public Privé
PPPE	Partenariat Public Privé en Éducation
PSUGO	Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire
PTF	Partenaire Technique et Financier
SIG	Système de Gestion de l'Information
SIS	Système d'Information Scolaire
SNA	Stratégie Nationale
SNA-EPT	Stratégie Nationale d'Éducation Pour Tous
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication en Éducation

ORGANIGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL DU PARTENARIAT EN ÉDUCATION (ONAPÉ)



L'ONAPÉ, créé par la loi du 19 novembre 2007, est une structure permanente de partenariat en éducation. Il est un organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du Ministre de l'éducation nationale. Il est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'éducation et les Partenaires du secteur de l'Éducation, et un organe de gestion du partenariat. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation.

L'ONAPÉ a pour attributions de : participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs du Ministère en matière de partenariat entre le réseau public et le réseau non public; établir un cadre permettant un partenariat actif et une participation effective des associations socio-professionnelles et du réseau non public de l'éducation en général dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement du système éducatif haïtien; participer à l'élaboration des plans, programmes et projets en rapport avec les objectifs assignés des politiques définies; réaliser les activités relatives à la gestion du partenariat public et non public; œuvrer à l'établissement et à la constitution de mécanismes de consultation et de concertation susceptibles d'aider le Ministère à mieux jouer son rôle de régulateur du secteur de l'Éducation; promouvoir, créer, organiser et encadrer les institutions et services éducatifs nés du partenariat public et non public; entretenir des relations avec les organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du partenariat en éducation; assurer la promotion et le développement du partenariat public et non public en éducation; exercer toutes autres fonctions à lui assignées par la loi.

Exposés des Motifs de la Loi créant et organisant l'ONAPE

CONTEXTE.- Le projet de loi portant création et organisation du partenariat en éducation qui est aujourd'hui soumis à votre attention se situe dans le cadre des discussions entre le Ministère de l'Éducation Nationale et ses partenaires sociaux depuis les États généraux de l'éducation tenus en 1996. Cette manifestation du consensus national autour des questions éducatives a donné naissance au Plan National d'Éducation et de la Formation (PNEF) de 1997-1998 qui définit et articule toutes les interventions en matière d'éducation. D'ailleurs, le PNEF, conformément au souci de la Constitution de 1987 de construire une société démocratique fondée sur la participation, prône une approche partenariale dans les relations du Ministère avec les acteurs non publics de l'éducation. Cette approche du PNEF s'inscrit dans la reconnaissance d'une réalité caractéristique de l'éducation haïtienne où le secteur non public compte 85% de l'offre scolaire et 75% de l'effectif des élèves, selon les données du dernier recensement de 2002-2003.

Ces préoccupations et discussions, relayées et prises en charge par la plupart des agences de financement dont la Banque Mondiale et l'USAID, ont conduit en 1999 à la mise en place de la Commission Nationale du Partenariat (CNP), à la suite d'un accord de financement conclu avec l'Agence américaine en 1998. L'un des mandats alors assignés à la CNP était de travailler à la mise en place de l'Office National du Partenariat.

Sur le plan international, la République d'Haïti s'est engagée à réaliser les objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) consignés dans le Cadre d'Action de Dakar. En effet, là aussi, l'approche partenariale est reconnue comme une modalité essentielle, compte tenu du consensus général et de l'importance des ressources (matérielles, financières et humaines) qu'il faut nécessairement mobiliser pour pouvoir offrir à tous les enfants, d'ici à 2015, un accès égal à une éducation de qualité.

En 2004, la Banque Mondiale confirme à l'État Haïtien son intérêt à l'appuyer dans le dossier du partenariat en éducation et a accepté de financer les études de base à la mise en place de l'Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE). Dans le sillage de ce financement, la Banque Mondiale avait fait de la préparation du document légal, relatif à la création de l'Office, une des conditionnalités de la poursuite de l'aide à Haïti. Aujourd'hui, la finalisation de ce cadre légal est une des composantes de l'aide.

OBJECTIFS DU PROJET DE LOI.- Fondamentalement, ce projet de loi appelé à consacrer la mise en place de l'Office National du Partenariat en Éducation vise, d'une part, sans préjudice aucun pour les fonctions régaliennes de l'État, représenté par le MENFP en matière de l'éducation, à formaliser les relations du secteur public de l'éducation avec le secteur non public et, d'autre part, à créer les conditions pour le financement des activités éducatives.

Les autres objectifs poursuivis par ce projet de loi créant et organisant l'ONAPE sont les suivants :

- Définir les mécanismes et les modalités encadrant le développement des relations de partenariat dans le secteur de l'éducation afin de permettre aux différents intervenants de pouvoir jouer leur rôle et apporter leur contribution à la collectivité;

- Renforcer la confiance des familles dans notre système éducatif en leur donnant les moyens de participer effectivement au processus décisionnel relatif à l'amélioration de la qualité de l'éducation de leurs enfants ;
- Permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle dans le fonctionnement et le développement de l'éducation des enfants et des jeunes.

CONTENU DU PROJET DE LOI.- Le projet de loi compte, à la suite des visas et considérants, cinq titres.

1. Le titre I présente les dispositions générales qui précisent la dénomination de l'Office, son statut d'organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du MENFP et son siège.
2. Le titre II présente la mission et les attributions de l'ONAPE. Aussi, il rappelle que l'ONAPE est à la fois un espace de concertation et d'échange entre le MENFP et les principaux acteurs du secteur éducatif haïtien et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation.
3. Le titre III traite de l'organisation de l'ONAPE. Trois organes en composent la structure : les organes de décision et de contrôle, les organes de gestion stratégique et opérationnelle, les organes-conseil ou de consultation. Les différentes sections rattachées à ce titre précisent, pour chaque organe, son mandat et ses attributions.
4. Le titre IV traite du financement de l'ONAPE et précise l'origine de ses fonds.
5. Le titre V présente les dispositions finales traitant de l'abrogation des dispositions antérieures contraires à la présente.

CONCLUSION.- Honorables Sénateurs, Honorables Députés, Tels sont, dans ses grandes lignes, les points forts du projet de loi créant et organisant le partenariat dans le secteur de l'éducation. Ses différents articles s'imbriquent étroitement et forment un tout.

Je souhaite sincèrement, au nom du Gouvernement de notre pays, que ce projet de loi reçoive de vous la meilleure attention, que vous mesuriez, à sa juste valeur, sa portée, ses innovations et que vous l'adoptiez afin de donner un fondement légal à un ensemble d'activités qui contribueront à faire progresser notre système éducatif.

J'en fais dépôt au Sénat de la République et à la Chambre des Députés.

Port-au-Prince, le 10 octobre 2006

Pôles d'action 2016-2017 de l'ONAPE

- État des lieux du partenariat en éducation en Haïti (reconduit, échec de procédures)
- Élaboration de la Politique du Partenariat (reconduit, échec de procédures)
- Finalisation de l'état des lieux des écoles du réseau étatique et du réseau non étatique (commencé en 2016)
- Finalisation de l'étude du Management du système éducatif (commencée en 2016)
- Finalisation de l'Etude des déterminants du rendement scolaire (commencée en 2016)
- Finalisation de l'étude Scolarisation et choix des écoles privées par les parents (2016)
- Elaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire
- Étude de la capacité nationale de financement de l'éducation (PNEQ)
- Etude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité (PNEQ)
- Elaboration des instruments administratifs et réglementaires et un plan d'action pour consolider la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) (PNEQ)
- Elaboration des normes et conditions d'exercice des professionnels de l'enseignement supérieur (PNEQ)
- Etude sur le système éducatif, le clientélisme et les influences politiques (PNEQ)
- Enquête sur la fonction enseignante : Etre enseignant/e en Haïti
- Enseigner et apprendre en Haïti : l'analyse des pratiques
- Etude sur la structuration des partenaires sociaux du système éducatif (Syndicats) en vue de garantir la stabilité et le bon fonctionnement des écoles
- Identification et évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrice de l'éducation
- Constitution Code permanent d'élève en première année fondamentale 2016-2017
- Etude du budget alloué à l'éducation eu égard aux besoins du secteur
- Analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée)
- Analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne
- Langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne
- Interprétation des résultats aux examens officiels (9^{ème} et Terminale) (Annuaire de performance d'établissement public et privé)
- Mise en œuvre des résultats de l'enquête d'Identification, d'Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation
- Mise en œuvre des résultats de l'état des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien
- Mise en œuvre de la politique du livre
- Mise en œuvre de la politique de la subvention scolaire
- Appui à l'application de la circulaire sur l'exeat et ineat au sein du système
- Appui à la création de liens inter-réseaux PPP pour échanges de bonnes pratiques
- Mise en place de la Direction des Affaires administratives et du Fonds (DAF)
- Mise en place des antennes départementales de l'ONAPE
- Présentation des résultats des études
- Réalisation de la rencontre partenariale
- Elaboration du plan d'actions 2017-2018 de l'ONAPE.

Introduction

Un système éducatif est caractérisé d'abord par sa cohérence interne, de type organisationnel, ensuite par sa cohérence externe justifiée par sa jonction avec l'environnement global dans lequel il s'insère, qui le fait exister et au service duquel il existe. Il est à la fois un microsystème et un élément privilégié du système global qui se façonnent réciproquement. Il est rare qu'un système éducatif laisse de place au hasard, tout en reconnaissant d'ailleurs l'existence de facteurs intangibles, imperceptibles et des occurrences. C'est pourquoi, les politiques et les managers en éducation croient suffisamment aux changements et innovations dans les processus scolaires et éducatifs, en étant attentifs à l'atteinte des objectifs et des résultats.

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées, non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public, non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Depuis le contexte de 1986, dans tous les ordres d'enseignement, l'État perd de plus en plus le contrôle du système éducatif et exerce minimalement sa fonction de régulation comme condition de garantir des services éducatifs de qualité à la société. Il s'ensuit une forte demande due à la croissance démographique avec de faibles réponses publiques en éducation, et une offre privée accrue et incontrôlée d'éducation, malgré la création continue d'écoles publiques.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, dans le cadre particulier de l'application de l'Arrêté présidentiel du 27 mars 2015 nommant le Directeur Général de l'Office, pour l'année fiscale 2015-2016, l'Équipe de l'ONAPÉ privilégie des actions susceptibles de lui permettre d'établir divers ordres constats relatifs au système éducatif. L'année 2016-2017 est surtout consacrée à la conduite d'actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP), qui ressortiront des recommandations auxquelles auront conduit les constats.

Dans un premier temps, il va s'agir de comprendre le système éducatif dans son organisation et dans son fonctionnement. Dans un second temps, il s'agira d'entreprendre des actions communes pour développer un partenariat intelligent en éducation dans le but de permettre au MENFP de garantir à la société, dans des conditions viables, une éducation à la hauteur de ses aspirations de développement et d'organisation.

La loi du 10 septembre 2007 créant et organisant l'Office National de Partenariat en Éducation et l'Arrêté présidentiel du 27 mars 2015 nommant le DG de l'ONAPÉ viennent sceller la reconnaissance et l'importance du Partenariat Public/Privé en éducation (PPPE) et posent le besoin de mieux encadrer, dans le consensus et la concertation, le développement et l'organisation du secteur éducatif selon les vœux des Législateurs et des Politiques.

La Loi (art. 5) définit les principales attributions de l'ONAPÉ, à savoir : (i) participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle en matière de partenariat entre le réseau public et le réseau non public; (ii) établir le cadre permettant un partenariat actif et une participation effective des associations socioprofessionnelles et du réseau non public de l'éducation en général dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement du système éducatif haïtien; (iii) participer à l'élaboration des Plans, Programmes et Projets en rapport avec les objectifs du PNEF (et du POÉ!); (iv) réaliser les activités relatives à la gestion du partenariat public et non public en éducation; (v) œuvrer à l'établissement et à la constitution de mécanismes de consultation et de concertation susceptibles d'aider le Ministère à mieux gérer son rôle de régulateur du secteur de l'Éducation; (vi) promouvoir, créer, organiser et encadrer les institutions et services éducatifs nés du partenariat public et non public en éducation; (vii) entretenir des relations avec les organismes nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine du partenariat en éducation; assurer la promotion et le développement du partenariat public, non public en éducation; exercer toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par la loi.

L'ONAPÉ, en tant qu'organe consensuel et multisectoriel, est habilité à aider le MENFP à garantir la cohérence du système éducatif. Cependant, le pilotage du système éducatif dépend de prime abord de la disponibilité de données sur les aspects de sa gestion, de l'affectation des ressources, des résultats générés et de ses incidences sur le développement du pays.

Ainsi, en lien avec sa mission et ses attributions, pour lancer le processus de centration d'un partenariat soucieux des défis de l'éducation, des actions prioritaires et préalables sont poursuivies.

Le champ d'action de l'ONAPÉ couvre tous les aspects du système scolaire et du système éducatif dans lesquels se développe ou nécessite le développement du partenariat: l'éducation de la petite enfance, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement universitaire, professionnel et technique.

L'ONAPÉ regarde le système éducatif du point de vue des politiques, tant du côté de leur élaboration, de leur opérationnalisation, de leur évaluation, des ressources que de leurs impacts sur la société en général. Toute politique publique en éducation aboutit dans les salles de classe où elle est transformée en outils pédagogiques, en enseignement et apprentissage. Ainsi, le partenariat en éducation ne tire donc sa signification que dans la classe. À cette fin, l'accent sera mis également sur (i) l'organisation, la cohérence, et la pertinence dans la perspective de la performance du système éducatif; l'évaluation des écoles et des réseaux de leur appartenance.

Pour la première année d'existence de l'ONAPÉ, l'accent est mis sur la compréhension de l'organisation du système éducatif. Autrement dit, il va s'agir d'établir les grands constats sur le système éducatif dans le cadre particulier du PPP ou de l'offre de services éducatifs par l'État et par des particuliers ou de groupes de particuliers.

Au cours de la deuxième année de son fonctionnement, non seulement il s'engage à mener de nouvelles actions structurantes et restructurantes, mais encore il accompagne les acteurs et le système de la mise en œuvre des résultats obtenus en 2015-2016.

Le déploiement des activités programmées sur la première et la deuxième années de l'ONAPÉ sollicite l'appui technique et financier des partenaires du MENFP ayant le souci de la meilleure organisation du système éducatif de la République d'Haïti afin de fournir et de garantir une éducation de qualité à la société haïtienne. Le financement de ces activités sera assuré tant par les fonds directs du Trésor Public que par ceux des PTF.

La société haïtienne en général et des Ministères sectoriels en particulier confrontés au problème de la dispersion et de la diversité des interventions attendent beaucoup de l'expérience de l'ONAPE en tant que nouvelle approche de l'offre de services du point de vue de la participation, du consensus, de la régulation et de la gouvernance.

Cadre d'actions 2016-2017

L'École est d'abord une institution politique et sociale. Elle a, entre autres et surtout, une fonction de socialisation, d'instruction, d'éducation, d'intégration, de sélection. À sa base, il doit y avoir un consensus qui indique ses orientations. Ce consensus peut être tacite ou explicite selon l'idéologie politique dominante.

Dans le cas haïtien, il y a des questions préalables auxquelles les orientations, l'organisation, le fonctionnement et le management des écoles et du système éducatif doivent chercher à répondre, par exemple :

L'école haïtienne est-elle républicaine?

Dans quelle perspective l'écolier haïtien est-il éduqué?

Existe-t-il un cadre général d'éducation de l'écolier haïtien qui en fera un citoyen, qu'il soit dans une école publique, privée, confessionnelle ou laïque?

À quoi l'État s'attend-il d'une école, qu'elle soit publique, privée, confessionnelle ou laïque?

Les écoles non étatiques rendent-elles compte des services qu'elles offrent à la société?

Comment l'État organise-t-il la réponse non étatique à la demande et à l'offre d'éducation?

Les catégories d'écoles sont-elles déterminées par des orientations d'appartenance communes qui influent sur l'ordre social, politique et économique du pays ?

Les axes d'actions privilégiés pour 2016-2017 sont ainsi déclinés :

- 1) État des lieux du partenariat en éducation en Haïti
- 2) Élaboration de la Politique du Partenariat
- 3) Finalisation de l'état des lieux des écoles du réseau étatique et du réseau non étatique (commencé en 2016)
- 4) Elaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire
- 5) Finalisation de l'étude du Management du système éducatif (commencée en 2016)
- 6) Finalisation de l'Etude des déterminants du rendement scolaire (commencée en 2016)
- 7) Étude de la capacité nationale de financement de l'éducation (PNEQ)
- 8) Etude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité (PNEQ)
- 9) Elaboration des instruments administratifs et réglementaires et un plan d'action pour consolider la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) (PNEQ)
- 10) Elaboration des normes et conditions d'exercice des professionnels de l'enseignement supérieur (PNEQ)
- 11) Enquête sur la fonction enseignante : Etre enseignant/e en Haïti
- 12) Enquête pédagogique : Enseigner et apprendre en Haïti : l'analyse des pratiques
- 13) Etude sur la structuration des partenaires sociaux du système éducatif (Syndicats) en vue de garantir la stabilité et le bon fonctionnement des écoles
- 14) Identification et évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrice de l'éducation
- 15) Constitution Code permanent d'élève en 1^{ère} AF 2016-2017
- 16) Etude du budget alloué à l'éducation eu égard aux besoins du secteur
- 17) Analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée)
- 18) Analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne

- 19) Langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne
- 20) Mise en œuvre des résultats de l'enquête d'Identification, d'Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation (conduite en 2016)
- 21) Mise en œuvre des résultats de l'état des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien (réalisé en 2016)
- 22) Mise en œuvre de la politique du livre (élaborée en 2016)
- 23) Mise en œuvre de la politique de la subvention scolaire (élaborée en 2016)
- 24) Appui à l'application /opérationnalisation du circulaire sur l'exeat et ineat au sein du système
- 25) Appui à la création de liens inter-réseaux privé/public pour échanges de bonnes pratiques
- 26) Mise en place de la Direction des Affaires administratives et du Fonds du Partenariat (DAF)
- 27) Mise en place des antennes départementales de l'ONAPE
- 28) Présentation des résultats des études
- 29) Réalisation de la rencontre partenariale
- 30) Elaboration du plan d'actions 2017-2018 de l'ONAPE.

État des lieux du partenariat en éducation (reconduit, échec de procédures)

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti. État, Mairies, Particuliers, ONG, confessions religieuses, volontaires communautaires, OI, etc. Toutes ces catégories concourent à l'octroi de l'éducation. Le financement de l'éducation est également très diversifié. On ne peut pas se faire une idée juste de ce qui se passe dans le domaine du partenariat dans le secteur de l'éducation.

L'une des premières actions de l'ONAPÉ consiste à établir un état des lieux des partenariats en cours dans le secteur de l'éducation. Cet état des lieux doit permettre de savoir : Qui fait quoi, pour qui, avec qui, où et comment ?

De manière ponctuelle, une consultation viendra : Recenser les interventions en cours ; Recentrer la question du partenariat selon les directives de la loi ; fixer les niveaux de responsabilité ; proposer un mécanisme de synergie dans les interventions.

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque Interaméricaine de Développement (BID)

PROJET AMOPERE

**Termes de référence pour la réalisation de l'état des lieux du
Partenariat en Éducation en Haïti**

Port-au-Prince, Haïti

Septembre 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation de l'état des lieux du Partenariat en éducation

Lieu d'affectation : Office de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée déterminée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP).

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour la conduite d'une consultation à l'échelle nationale pour l'établissement de l'état des lieux des Partenariats dans le secteur de l'Éducation en Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti : État, Mairies, Particuliers, Organisations Non Gouvernementales, Confessions religieuses, etc. Toutes ces catégories concourent à l'octroi de l'éducation. Cette consultation doit permettre à l'Office de se faire une idée juste de ce qui se passe dans le domaine du partenariat dans le secteur de l'éducation.

Cet état lieu doit permettre de savoir : Qui fait quoi, pour qui, avec qui, où et comment ? En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive l'état du Partenariat public/privé dans le secteur de l'éducation à l'échelle des Dix (10) départements d'éducation du Pays.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

Reconstituer le cadre légal et réglementaire de partenariat ;
 Identifier les divers acteurs ou les groupes d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation ;
 Présenter la répartition territoriale des partenariats en éducation ;
 Répertoire les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation ;
 Recentrer les diverses formes de partenariat en éducation ;
 Faire ressortir et analyser les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation ;
 Faire ressortir la couverture publique et la couverture non étatique en éducation ;
 Fixer les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé;
 Analyser les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat entre le MENFP et les intervenants ;
 Proposer un mécanisme de synergie dans les interventions ;
 Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
 Faire des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat ;
 Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des résultats de l'étude ;
 Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
 Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

L'état des lieux du partenariat est réalisé ;
 La recension des écrits sur le cadre légal et réglementaire des interventions dans le secteur de l'éducation est réalisée ;
 Le dénombrement des acteurs et des groupes d'intervenants dans le secteur de l'éducation est produit;
 La répartition territoriale des partenariats en éducation est présentée;
 Les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation sont répertoriées;
 Les diverses formes de partenariat en éducation sont identifiées;
 Les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation sont affirmés et analysés ;
 La couverture publique et la couverture non étatique en éducation est établie ;
 Les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé sont identifiés;
 Les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat sont analysés un mécanisme de synergie des partenariats est proposé ;
 Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est remis ;
 Des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat sont formulées ;
 Un plan d'actions de mise en œuvre recommandations de l'étude est élaboré ;
 Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
 Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des partenariats dans le secteur de l'éducation sera réalisé par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme nationale de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. À l'intérieur de la période de la consultation, dans la proposition technique la Firme indiquera le niveau d'effort pour le personnel mobilisé.

La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'état des lieux du partenariat en éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration de la politique du partenariat en éducation

Par le biais de l'ONAPÉ, le MENFP systématise sa collaboration avec les PTF, les partenaires nationaux en éducation, les acteurs de la société civile et le monde des affaires par le biais du dialogue sur les politiques de consultations, d'une collaboration opérationnelle et d'ententes de financement.

Le but de la Politique de partenariat en éducation est d'établir la démarche mise en avant par le MENFP, les acteurs et les partenaires du secteur de l'éducation pour améliorer l'efficacité du secteur. Elle expose les principes directeurs et les grands objectifs de l'engagement pris de part et d'autre pour la collaboration au développement du secteur de l'éducation. La politique tient compte des leçons tirées des pratiques d'organisation du système et de fonctionnement des écoles qui montre la nécessité d'établir un partenariat public-privé respectueux des buts et objectifs assignés à l'École haïtienne. Elle reconnaît d'emblée l'expérience et les compétences diversifiées des acteurs du monde de l'éducation, le poids des catégories et des réseaux d'écoles aussi bien que la fonction régalienne de l'État exercée par le MENFP.

Ainsi, la collaboration du MENFP avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs recherche les meilleurs résultats de développement de l'éducation pour de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts soient davantage ancrés dans les valeurs et les priorités stratégiques de l'État en éducation. Autrement dit, la politique du partenariat doit, entre autres :

- Établir le cadre d'une démarche rigoureuse et cohérente de partenariat et celui de définition d'un environnement porteur de changement dans l'offre d'éducation ;
- Présenter les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats ;
- Faire ressortir les rôles et les fonctions des uns et des autres, des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales ;
- Définir les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif ;
- Définir les principes directeurs et engagements du PPP. Soutenir le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- Envisager l'accroissement de l'offre d'éducation en adoptant une approche rationnelle de disponibilité et de distribution des services éducatifs sur le territoire national ;
- Favoriser l'établissement d'un environnement porteur pour les réseaux public et privé, autant dans sa législation que dans la pratique, ce qui mènera à l'élaboration de politiques plus efficaces, à un développement équitable et durable ainsi qu'à une croissance inclusive ;
- Envisager des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation ;
- Mettre en avant des mécanismes pour faciliter l'innovation ;
- Prévoir des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats ;
- Identifier des partenariats qui puissent agir le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire ;
- Inscrire la durabilité, la transparence, la responsabilisation et les résultats dans l'efficacité et l'efficience qui correspondent aux priorités et aux objectifs de l'éducation ;

Prévoir des mécanismes durables de dialogue et des partenariats efficaces entre les acteurs du secteur ;

Présenter des scénarios fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation ;

Proposer des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général.

L'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette étude projetée. (N.B. Les TdR sont proposés dans le dossier de la BID)

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque interaméricaine de Développement (BID)
PROJET ARSE

**Termes de référence pour l'élaboration de la politique du
Partenariat en éducation en Haïti**

**Port-au-Prince, Haïti
Juillet 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de l'élaboration de la politique du Partenariat en éducation

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour l'élaboration de la politique de partenariat en éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Par le biais de l'ONAPÉ, le MENFP systématise sa collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les partenaires nationaux en éducation, les acteurs de la société civile et le monde des affaires par l'établissement du dialogue sur les politiques.

Le but de la Politique de partenariat en éducation est d'établir la démarche mise de l'avant par le MENFP, les acteurs et les partenaires du secteur de l'éducation pour améliorer l'efficacité du secteur. Elle expose les principes directeurs et les grands objectifs de l'engagement pris de part et d'autre pour la collaboration au développement du secteur de l'éducation. La politique tient compte des leçons tirées des pratiques d'organisation du système et de fonctionnement des écoles qui montre la nécessité d'établir un partenariat public-privé respectueux des buts et objectifs assignés à l'École haïtienne. Elle reconnaît d'emblée l'expérience et les compétences

diversifiées des acteurs du monde de l'éducation, le poids des catégories et des réseaux d'écoles aussi bien que la fonction régaliennne de l'État exercée par le MENFP.

Ainsi, la collaboration du MENFP avec toutes les catégories de prestataires de services éducatifs recherche les meilleurs résultats de développement de l'éducation pour de meilleurs services éducatifs à la société. Le MENFP est résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts soient davantage ancrés dans les valeurs et les priorités stratégiques de l'État en éducation.

Autrement dit, la politique du partenariat doit, entre autres :

Établir le cadre d'une démarche rigoureuse et cohérente de partenariat et celui de définition d'un environnement porteur de changement dans l'offre d'éducation ;

Présenter les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats ;

Faire ressortir les rôles et les fonctions des uns et des autres, des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales ;

Définir les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif ;

Définir les principes directeurs et engagements du PPP;

Envisager l'accroissement de l'offre d'éducation par une approche rationnelle de disponibilité et de distribution des services éducatifs sur le territoire national;

Définir le cadre d'établissement d'un environnement (système) porteur pour les réseaux public et privé;

Faire ressortir les éléments légaux et réglementaires en vue du développement d'un PPP, équitable et durable;

Envisager des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation. Mettre en avant des mécanismes pour faciliter l'innovation;

Prévoir des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats;

Identifier des partenariats qui puissent agir sur le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire;

Prévoir des mécanismes durables de dialogue et des partenariats efficaces entre les acteurs du secteur ;

Présenter des scénarii fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation ;

Proposer des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général ;

Elaborer un plan de mise en œuvre de la politique ;

Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

La politique du partenariat est élaborée ;

Le cadre rigoureux et cohérent de partenariat est défini ;

Les niveaux de responsabilités et les principes de reddition de comptes dans la perspective d'une offre d'éducation basée sur les résultats sont définis;

Les fonctions et les rôles des instances étatiques, des réseaux privés ainsi que des organisations multilatérales et internationales sont clairement précisés;

Les objectifs et les mesures relatifs au développement d'un partenariat cohérent avec les objectifs du système éducatif sont définis;

Les principes directeurs et les engagements responsables du PPP sont identifiés;

Des mesures de création de partenariats pan nationaux et pan régionaux qui peuvent permettre de relever d'importants défis en matière de développement de l'éducation sont définies;

Des instruments légaux et réglementaires sont envisagés en vue du développement du PPP;

Des mécanismes de facilitation de l'innovation en éducation sont mis en avant;

Des mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents fondés sur les résultats sont prévus;

Des partenariats qui puissent agir sur le grand nombre d'établissements scolaires par rapport à la superficie du territoire sont identifiés ;

Les critères de durabilité, de transparence, de responsabilisation et des résultats dans l'efficacité et l'efficience en lien avec les priorités et les objectifs de l'éducation sont établis;

Des mécanismes durables de dialogue et de partenariat efficaces sont définis;

Des scénarii fondés sur le consensus et l'opinion de la majorité soucieux des directives et des orientations que l'État assigne au secteur de l'éducation sont montés ;

Des indications de changement du côté du PPP, bénéfiques pour le secteur de l'éducation en particulier et de la société en général sont proposées ;

Un plan d'actions de mise en œuvre de la politique est élaboré ;

Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;

Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'élaboration de la politique du Partenariat en éducation sera réalisée par une consultante ou un consultant national selon les critères de sélection suivants :

- Maîtrise ou doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en politiques publiques, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences avérées en gestion de projet
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 30 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique du Partenariat en Éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Banque interaméricaine de Développement (BID)
PROJET ARSE

**Termes de référence pour l'Établissement de l'état des lieux du Réseau
a) non étatique, b) étatique de l'Éducation en Haïti**

**Port-au-Prince, Haïti
Juillet 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation portant établissement de l'état des lieux des écoles du réseau non étatique et du réseau étatique

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour l'élaboration de la politique de partenariat en éducation.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Les enquêtes en éducation ne sont pas édifiantes sur l'organisation et le fonctionnement des écoles du réseau non étatique, d'une part, du réseau étatique, d'autre part. Les données ne sont pas systématiques et ne disent pas ce qui se passe dans les écoles et comment ça se passe.

L'étude projetée poursuit comme objectif : a) d'établir l'état des lieux des écoles du réseau non étatique ; b) d'établir l'état des lieux des écoles du réseau étatique.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

Présenter une photographie édifiante et distincte des deux réseaux constitutifs du secteur haïtien d'éducation préscolaire, fondamentale, secondaire ;

Présenter : les critères de recrutement du personnel ; les types de personnel ; le niveau de formation des personnels ; la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, la vie scolaire;

Montrer le degré d'application des programmes et d'animation pédagogique;

Présenter la superficie de l'espace-école ; les infrastructures et les structures scolaires ; les installations ; le ratio mètres carrés/élève ; les salaires des personnels ; les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite; le contrat entre direction et personnel ; le portrait du statut socioéconomique des parents;

Faire comprendre le style de gestion des écoles, les modèles et les modalités pédagogiques ;

Faire ressortir les rapports de ces écoles avec les autorités éducatives ;

Relever les critères de fréquentation d'une école publique ou non étatique ;

Informé des catégories de dépenses assurées par le financement de l'éducation des enfants par les parents dans les écoles non étatiques ;

Préciser la marge de profit des écoles non étatique ;

Informé de la présentation de bilan financier annuel et de plan d'investissement par les écoles non étatiques ;

Établir une comparaison en termes de superficie de l'espace-école, d'infrastructures et des structures scolaires, des installations, du ratio nombre de mètres carrés/élève, du nombre de places assises, des salaires des personnels, des avantages sociaux et de la contribution à une caisse de retraite des deux réseaux d'écoles ;

Montrer ce que représente une école privée par rapport à une école publique en termes d'espace-école ;

Formuler des recommandations qui tendront à « restituer » à la société une éducation quantitativement et qualitativement viable ;

Dégager les facteurs déterminants de la fréquentation et de la non fréquentation du réseau public ou du réseau privé d'éducation et proposer des mesures de remédiation dans le cadre particulier du PPP ;

Montrer le degré d'intégration de l'État dans les écoles qui sont des réseaux non étatiques ;

Présenter des mécanismes de gouvernance du secteur, de la régulation du système et de l'évaluation des services éducatifs ;

Présenter l'organisation et le fonctionnement des écoles des deux réseaux ;

Faire des propositions en lien avec l'organisation du parc scolaire ;

Formuler des recommandations pertinentes sur les deux réseaux d'écoles ;

Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations ;

Soumettre un rapport préliminaire des résultats ;

Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

L'étude doit impérativement répondre à la question suivante : les écoles haïtiennes sont-elles d'intérêt public ? En général, les recommandations tendront à « restituer » à la société une éducation quantitativement et qualitativement viable, qui est son droit et un devoir pour l'État et les prestataires de services éducatifs.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements

économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Une photographie édifiante et distincte des deux réseaux constitutifs du secteur haïtien d'éducation préscolaire, fondamentale, secondaire est réalisée ;

Les critères de recrutement du personnel les types de personnel, le niveau de formation des personnels, la participation des parents, l'implication de la communauté dans la vie de l'école, la vie scolaire sont précisés ;

Le degré d'application des programmes et l'animation pédagogique sont indiqués la superficie de l'espace-école, les infrastructures et les structures scolaires, les installations, le ratio mètres carrés/élève, les salaires des personnels, les avantages sociaux et la contribution à une caisse de retraite sont mis en relief ;

Le contrat entre direction et personnel, le portrait du statut socioéconomique des parents sont présentés ;

Le style de gestion des écoles, les modèles et les modalités pédagogiques sont précisés Les rapports des écoles avec les autorités éducatives sont mis en avant ;

Les critères de fréquentation d'une école publique ou non étatique sont identifiés ;

Les catégories de dépenses assurées par le financement de l'éducation des enfants dans les écoles non étatiques sont établies ;

La marge de profit des écoles non étatiques est précisée ;

L'existence de bilan financier annuel et de plan d'investissement par les écoles non étatiques est relatée ;

La comparaison en termes de superficie de l'espace-école, d'infrastructures et des structures scolaires, des installations, du ratio nombre de mètres carrés/élève, du nombre de places assises, des salaires des personnels, des avantages sociaux et de la contribution à une caisse de retraite des deux réseaux d'écoles est faite ;

Les facteurs déterminants de la fréquentation et de la non fréquentation du réseau public ou du réseau privé d'éducation sont indiqués et analysés ;

Le degré d'intégration de l'État dans les écoles du réseau non étatique est établi ;

Des mécanismes de gouvernance du secteur, de la régulation du système et de l'évaluation des services éducatifs sont proposés ;

L'organisation et le fonctionnement des écoles des deux réseaux sont présentés ;

Une école non étatique par rapport à une école publique en termes d'espace-école est définie ;

Des propositions en lien avec l'organisation du parc scolaire sont faites ;

Des recommandations pertinentes sur les deux réseaux d'écoles sont formulées ;

Un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations est élaboré ;

Un rapport préliminaire des résultats est soumis ;

Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;

Un document de l'étude comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des réseaux étatique et non étatique sera réalisé par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Une firme nationale de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés scolaires. À l'intérieur de la période de la consultation, dans la proposition technique, la Firme indiquera le niveau d'effort pour le personnel mobilisé.

La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou de tout cadre destiné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique du Partenariat en Éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de l'Étude sur le Management du
système éducatif d'Haïti**

**Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, décide de recruter une firme nationale pour la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Par l'intermédiaire de l'ONAPÉ, le MENFP veut procéder à une analyse systématique des principes et pratiques de management du système dont il a la charge d'un point de vue régalien.

En règle générale, le management de système éducatif met en relief le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires, dont les centres décisionnels, les directions départementales, l'inspectorat, les établissements scolaires, les centres de formation technique et professionnelle.

Le management permet de mieux comprendre les évolutions des organisations opérationnelles par rapport aux structures centralisées et les niveaux d'autonomie relative et des responsabilités. Dans un contexte de décentralisation, il est pertinent de placer le management au cœur des décisions et des opérations éducatives tant du côté des investissements, des personnels que de celui des modes de gestion, d'organisation et du type de leadership privilégié pour atteindre les objectifs macro et micro organisationnels. Le management met l'accent sur les qualifications et les compétences de leadership aussi bien que sur les aspects caractérisant la gestion de l'éducation, à divers niveaux du système.

En outre, la compréhension de l'efficacité du système éducatif réside dans le management en tant que réserve de productivité et d'efficacité. Dans cette optique, la gestion des établissements devient des unités de production en tant que lieu où les situations pédagogiques concrètes trouvent leurs réponses. Il est donc nécessaire que le gestionnaire professionnel ait une nette compréhension du fonctionnement de système centralisé et de système piloté du centre tout en respectant la gestion moderne de système éducatif mettant à contribution la logistique pédagogique, par exemple les TIC et les TICE. Dans ce contexte, le manager mise sur les enseignants, les autres personnels de l'école et les équipes qu'ils forment pour faire la différence en poursuivant des objectifs dont le but est la meilleure réussite des apprenants, dans le souci de leur spécificité et de la diversité de leurs besoins d'apprentissage.

Le MENFP veut surtout identifier des pistes et des normes pour une école haïtienne, laïque, républicaine, ouverte et offrant des choix éducatifs divers aux parents. Ainsi s'attend-il à un diagnostic poussé et bien étayé du système qui le regarde du point de vue :

Du pilotage ;

De la gouvernance ;

De la régulation ;

De l'évaluation des politiques et des établissements ;

De la décentralisation ;

De la centralisation ;

De la déconcentration ;

Du leadership organisationnel, de la délégation d'autorité, de la reddition de comptes ;

De la performance institutionnelle.

Le diagnostic doit présenter la photographie du système éducatif et proposer les options managériales les plus aptes à contribuer à la gestion stratégique du système, l'efficacité et l'efficacité scolaires.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont :

1. Présenter l'organisation du système éducatif (du cadre macro décisionnel à l'unité de l'action éducative : la salle de classe) ;
2. Mettre en relief le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires (les centres décisionnels, l'exercice du leadership organisationnel, les directions départementales et leur degré d'autonomie et de responsabilité, l'inspection, les établissements scolaires, les centres de formation techniques et professionnels) ;
3. Étudier les mécanismes permettant de comprendre l'efficacité du système ;
4. Montrer les problèmes rencontrés avec les systèmes centralisés et identifier les avantages d'un système éducatif décentralisé ;
5. Décrire les mécanismes de la délégation d'autorité à travers le système ;

6. Présenter les processus formels et informels par lesquels les politiques sont formulées, les priorités identifiées, les ressources attribuées et les réformes mises en place et évaluées, la performance des institutions scolaires analysée ;
7. Décrire les institutions, les règles et les normes au travers desquelles les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et par lesquelles les processus de responsabilisation sont renforcés ;
8. Analyser la gestion des écoles publiques et celle des écoles non publiques sur la base de l'efficacité et de la performance de ces écoles ;
9. Démontrer comment les orientations, les politiques, et les décisions atterrissent dans les salles de classe dans l'action et dans l'activité pédagogiques ;
10. Étudier la régulation pédagogique afin de voir si elle se préoccupe de l'ajustement des objectifs aux finalités de l'éducation et, si elle tient compte d'éventuels changements dans les finalités à atteindre;
11. Étudier le degré de cohérence et d'efficacité entre les moyens mobilisés et les objectifs fixés (aux niveaux micro, méso et macro) par rapport aux besoins identifiés ;
12. Déterminer les actions correctrices visant à améliorer les effets, à centrer le système sur ses finalités ou à harmoniser les relations entre ses parties;
13. Détecter et analyser le mécanisme qui facilite la traçabilité de la dépense;
14. Analyser le mécanisme de reddition de comptes;
15. Présenter (et ou proposer) les mécanismes d'évaluation à divers niveaux organisationnels du système ;
16. Faire des propositions pour améliorer le management du système à divers niveaux ;
17. Faire une présentation publique des résultats de la consultation;
18. Soumettre un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont:

1. L'organisation du système éducatif est présentée
2. Le pilotage stratégique et opérationnel des organisations scolaires est mis en relief ;
3. Les mécanismes permettant de comprendre l'efficacité du système sont analysés;
4. Les problèmes rencontrés avec les systèmes centralisés sont mis en évidence et les avantages d'un système éducatif décentralisé présentés;
5. Les mécanismes de la délégation d'autorité à travers le système sont décrits ;
6. Les processus formels et informels par lesquels les politiques sont formulées, les priorités identifiées, les ressources attribuées et les réformes mises en place et évaluées, la performance des institutions scolaires analysée sont présentés;
7. Les institutions, les règles et les normes au travers desquelles les politiques sont élaborées, mises en œuvre, évaluées et par lesquelles les processus de responsabilisation sont renforcés sont décrites;

8. La gestion des écoles publiques et celle des écoles non publiques sur la base de l'efficacité et de la performance de ces écoles est analysée ;
9. La façon dont les orientations, les politiques, et les décisions atterrissent dans les salles de classe dans l'action et dans l'activité pédagogiques est démontrée ;
10. La régulation pédagogique en regard des objectifs et finalité de l'éducation est étudiée ;
11. Le degré de cohérence et d'efficacité entre les moyens mobilisés et les objectifs fixés par rapport aux besoins identifiés est analysé ;
12. Les actions correctrices visant à améliorer les effets, à centrer le système sur ses finalités ou à harmoniser les relations entre ses parties sont définies;
13. Le mécanisme qui facilite la traçabilité de la dépense est détecté et analysé;
14. Le mécanisme de reddition de comptes est analysé;
15. des mécanismes d'évaluation à divers niveaux organisationnels du système sont proposés;
16. Des propositions pour améliorer le management du système à divers niveaux sont faites ;
17. Une présentation publique des résultats de la consultation est réalisée;
18. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti sera réalisée par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

Profil de la firme

- Une firme nationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études
- de type scientifique en éducation ou dans les organisations;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude ;
- Une méthodologie présentant un échantillon représentatif du parc scolaire haïtien dans sa diversité et sa configuration géographique ;
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, ou une maîtrise avec recherche en administration et politique scolaires, en administration et évaluation en éducation, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe, assortie de trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la recherche;
- Un statisticien (et informaticien) ayant une parfaite maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation, avec 3 ans d'expérience dans le traitement de données du genre.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre,
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA).. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'office désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Junvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'étude sur le Management du système éducatif d'Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence de l'Étude des déterminants
du rendement scolaire en Haïti**

**Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2015**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée limitée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées OU non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

Pour que cela se réalise, l'Etat haïtien a besoin de connaître les facteurs qui influent sur les résultats scolaires des élèves, les facteurs qui déterminent le rendement scolaire dans les écoles. C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une firme nationale pour la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le système éducatif d'Haïti ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels. À défaut d'organes scientifiques du genre, l'État ne commande pas d'études sur le système. En guise d'exemple, le problème de l'échec aux examens officiels fait généralement objet de considérations ponctuelles qui ne sont pas alimentées par l'identification et l'analyse des catégories de facteurs qui le conditionnent.

Suite à la proclamation des résultats alarmants des examens officiels pour l'année scolaire 2014-2015, le MENFP se décide de réaliser un diagnostic édifiant de ce qui se passe dans les écoles faisant qu'en bout de piste les résultats se révèlent alarmants, dans la majorité des cas.

Cette étude, à l'échelle nationale, sera menée sous la supervision de l'ONAPÉ. Elle sera menée dans les établissements d'enseignement secondaire, public et non étatique. Entre autres, sur la base des recherches en éducation, six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire seront considérés.

Autrement dit, les objectifs spécifiques de cette consultation sont de :

1. Faire un état du rendement scolaire en Haïti à partir des examens officiels durant les dix (10) dernières années;
2. Examiner de façon critique la notion de déterminant des résultats scolaires;
3. Justifier l'étude et faire la recension des écrits qui présentent l'état actuel des connaissances sur la réussite scolaire;
4. Mettre en relief les perspectives théoriques sur les déterminants de la réussite scolaire;
5. Définir la méthodologie de l'étude et le processus d'analyse qualitative et quantitative des résultats;
6. Identifier les facteurs susceptibles d'agir sur les résultats scolaires des élèves en Haïti ;
7. Établir les six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire ;
8. Démontrer comment les déterminants affectent la réalité scolaire en Haïti;
9. Mettre en relief des modèles de réussite scolaire dans les textes de nature conceptuelle et méthodologique;
10. Établir la corrélation entre les variables retenues et les facteurs constants agissant sur le rendement scolaire;
11. Explorer les mécanismes à mettre en place ou les outils à privilégier en vue de l'amélioration du rendement scolaire dans le système éducatif haïtien;
12. Faire des propositions pertinentes pour les diverses catégories de facteurs selon leur degré d'influence du rendement scolaire;
13. Présenter un rapport préliminaire de l'étude des déterminants ;
14. Tenir compte des remarques fournies par l'ONAPE et faire une présentation publique des résultats de la consultation;
15. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en compte des remarques.

La Firme de consultation nationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques et revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation des services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. L'état du rendement scolaire en Haïti est établi en référence aux examens officiels des 10 dernières années;
2. La notion de déterminant du rendement scolaire est examinée de façon critique;
3. L'étude est justifiée et la recension des écrits (quantitatifs et qualitatifs) est faite;
4. Les perspectives théoriques sur le rendement scolaire sont dégagées ;
5. La méthodologie est définie, le processus d'analyse et d'interprétation (quantitative et qualitative) des résultats est expliqué et décrit;

6. Les facteurs susceptibles d'agir sur les résultats scolaires des élèves sont identifiés;
7. Les six catégories de facteurs explicatifs du rendement scolaire sont établies ;
8. La façon selon laquelle les déterminants affectent la réalité scolaire en Haïti sont démontrée;
9. Dans les textes de nature conceptuelle et méthodologique, des modèles de la réussite scolaire sont mis en relief;
10. La corrélation entre les variables retenues et les facteurs constants agissant sur le rendement scolaire est établie;
11. Les mécanismes à mettre en place ou les outils à privilégier pour l'amélioration du rendement scolaire sont précisés;
12. Des propositions pertinentes pour les diverses catégories de facteurs selon leur degré d'influence du rendement scolaire sont faites ; 13.

Un rapport préliminaire de l'étude est soumis ;

14. Les remarques formulées par l'ONAPE sont prises en compte et une présentation publique des résultats de la consultation est faite;
15. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en compte des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti sera faite par une firme nationale selon les critères de sélection suivants:

Profil de la firme

- Une firme nationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études de type scientifique en éducation;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude;
- Une méthodologie présentant un échantillon représentatif du parc scolaire haïtien dans sa diversité et sa configuration géographique.
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, ou une maîtrise avec recherche en administration et politique scolaires, en administration et évaluation en éducation, en planification stratégique ou tout autre domaine connexe, assortie de trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la recherche;
- Un statisticien (et informaticien) ayant une parfaite maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation, avec 3 ans d'expérience dans le traitement de données du genre.

Contenu de la proposition

- Présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angles rue Lambert et Saint Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude des déterminants du rendement scolaire en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : BID/HA-L1060

**Termes de référence de l'Étude sur la scolarisation privée et
le choix de l'école en Haïti**

Port-au-Prince, Haïti
Février 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation en vue de la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti

Lieu d'affectation : ONAPE /BID

Milieu de travail : Le territoire national

Type de Contrat : Institutionnel. Contrat international de durée limitée (HA- L1060) **Date de départ et la durée :** La consultation aura lieu entre Avril - Novembre 2016.

II. Contexte

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), des acteurs, des partenaires techniques et financiers, qui est l'office National de Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables à l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) apte à garantir au Pays une éducation démocratique et de qualité à la hauteur de ses aspirations de développement.

Pour que cela se réalise, l'Etat haïtien a besoin de mieux comprendre le marché éducatif privé en Haïti afin d'identifier les politiques et stratégies qui permettraient d'améliorer les pratiques de choix de l'école et la scolarisation privée. Les partenaires qui soutiennent le secteur appuient les grands chantiers mis en branle par l'ONAPE. C'est dans ce cadre que la Banque Inter-Américaine de Développement (BID) en partenariat avec la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une Firme de consultation internationale pour la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti. Le but de cette étude est de mieux comprendre le marché éducatif privé en Haïti afin d'identifier les politiques et stratégies qui permettraient d'améliorer les pratiques de choix de l'école et la scolarisation privée.

III. Justification

"Le système éducatif haïtien est unique et sa caractéristique la plus importante est l'écrasante majorité des écoles appartenant au secteur non-public. Cette situation reflète le fait historique que, en l'absence d'un système qui fonctionne bien des écoles publiques, les communautés religieuses et les opérateurs privés sont devenus les principaux fournisseurs de services d'éducation dans le pays. Le secteur «privé» ou non publique représente la quasi-totalité des

écoles: 94% en préscolaire, 88% en fondamentale et 85% en 3ème cycle de & secondaire. Dans la pratique, il est une question qui compte pour la plupart des parents haïtiens: l'éducation représente un lourd fardeau financier sur les familles pauvres parce que les écoles non publiques en général sont la seule option en raison de la capacité insuffisante des écoles publiques.

Dans la grande majorité des pays, où les écoles publiques et non-publiques coexistent, il est souvent avancé que la qualité de l'éducation est meilleure dans le secteur non-public (Salmi, 2000). Dans le cas d'Haïti, cependant, il est plutôt le contraire. Un petit groupe d'écoles privées d'élite dominant au sommet, suivi par les écoles publiques qui occupent le milieu de gamme, et enfin la majorité des écoles privées sont au bas du système d'éducation. Une autre question importante qui affecte la qualité des écoles est l'absence d'un système d'accréditation appropriée pour les écoles non publiques. En Haïti, 39% des écoles non publiques au niveau fondamental ne sont pas accréditées. Afin d'obtenir une image complète du marché scolaire (privé) haïtien, le programme sera composé d'une étude de choix des écoles, comportant deux composantes.

Etude de choix de l'école

Composante 1. Deux enquêtes serviront de base à étudier le choix de l'école.

Sondage auprès des parents pour recueillir des informations relatives entre autres, à leur connaissance du marché de l'école, sources d'informations, stratégies de recherche de l'école (jeu de choix), frais de scolarité, les facteurs de choix scolaire en cours, et des informations de base de l'élève (etc.). Il s'agira de recueillir des informations auprès d'un échantillon de parents des écoles urbaines pour l'année scolaire 2016- 2017. Dans le cadre de l'enquête, des groupes de discussion seront menées avec les parents concernés.

Les enquêtes scolaires: recueillir des informations sur les contributions des directeurs d'école dans les zones urbaines relatives à la façon dont les écoles fonctionnent et la compétition pour les attirer les élèves et les parents. Cette enquête permettra de recueillir de l'information sur les caractéristiques de l'école, la publicité de l'école, le recrutement, les stratégies de promotion, les frais, les inscriptions, les infrastructures, l'environnement scolaire, les sources de financement, les dépenses, l'école à temps-liste, la qualité des enseignants, et des politiques scolaires et les pratiques actuelles. Dans le cadre de l'enquête, des groupes de discussion seront menées avec les directeurs d'école concernés.

Composante 2. Cette enquête aidera à mettre en place un marché (scolaire) et comprendre les politiques d'éducation les plus efficaces pour renforcer le choix des parents en Haïti et à intégrer les écoles privées dans le système scolaire. Deux aspects sont importants dans cette composante :

- (i) les politiques d'information: fournir/publier des informations/données fiables aux parents et aux écoles sur la qualité de l'école et le rendement des élèves;
- (ii) les politiques de responsabilisation et d'assurance de la qualité: exiger des inspecteurs scolaires un classement des écoles et inclure les résultats du classement dans les données publiées périodiquement.

Dans ses deux composantes, l'enquête doit être sensible à la sexospécificité qui caractérise l'école haïtienne sous l'angle de l'offre et de la demande. Il va sans dire que la prise en compte du genre doit être manifeste dans la constitution de l'échantillon d'écoles (écoles unisexes, écoles mixtes) ; l'échantillon de directeurs et directrices d'écoles, de parents pour les enquêtes et les entrevues ; les outils de cueillette des données ; les données quantitatives et qualitatives recueillies ; les analyses effectuées et les recommandations formulées.

Ainsi, une expérience exploratoire sera menée avec un groupe aléatoire de communes de Port-au-Prince ainsi que dans deux villes dans lesquelles des échantillons d'écoles privées et publiques ("marchés") seront identifiées. L'objectif est de tester l'effet de l'information, l'assurance de la qualité et de la responsabilité/responsabilisation en observant les changements dans les écoles et auprès des parents.

IV. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Le MENFP, par l'entremise de l'ONAPE, avec l'appui technique et financier de la Banque interaméricaine de Développement (BID), travaille pour répondre aux faiblesses du système éducatif d'Haïti qui ne possède pas d'instance nationale d'étude et de prospection pour mener des études sur les problèmes qui se posent dans le but d'éclairer les processus décisionnels.

Cette étude, à l'échelle nationale sur l'enseignement privé et le choix des écoles pour la scolarisation des enfants par les parents en Haïti, sera menée sous la gouverne de l'ONAPE, avec l'implication des structures centrales et départementales du MENFP, en collaboration avec la BID. Elle sera menée dans les établissements d'enseignement public et non étatique. L'objectif principal est d'aider le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle à comprendre comment le choix et les options de l'enseignement privé sont réalisés en Haïti, et être ainsi en mesure d'envisager les changements nécessaires pour améliorer le système de l'éducation (ou le fonctionnement du marché de scolarisation).

Les objectifs spécifiques sont de (d') :

1. Mener une enquête de rationalité des acteurs auprès de 900 écoles privées 2000 parents ;
2. Cerner la rationalité des parents dans le choix des écoles privées pour leurs enfants (reproduction tradition familiale, attachement idéologique, source d'informations, accès à l'information et informations disponibles, valeurs, conviction, cote de l'école, faiblesse du secteur public, couts, positionnement, obligation etc.);
3. Montrer comment les parents collectent les informations sur les écoles, quelle utilisation ils en font, quelle est la pertinence et l'utilité de leurs sources d'information ;
4. Explorer comment les facteurs institutionnels (culture organisationnelle, culture administrative, histoire de l'établissement, effet établissement) et la distribution de l'information affectent le choix des parents en Haïti dans un système éducatif fortement privatisé ;
5. Voir si les informations reçues par les parents peuvent influencer leurs choix et responsabiliser les écoles en matière de résultats ;
6. Etablir une catégorisation des écoles privées ;
7. Evaluer comment est déterminé le cout de la scolarité dans une école privée
8. Produire une analyse sexospécifique de l'offre et de la demande de scolarisation privée et de choix des écoles en Haïti ;
9. Identifier les diverses sources de financement des écoles privées
10. Saisir le fonctionnement des écoles privées dans un milieu de concurrence, l'effet de la concurrence sur les écoles, la façon (stratégies) dont les écoles elles-mêmes répondent aux pressions concurrentielles ;
11. Analyser le degré d'application par les institutions scolaires des politiques et règlements généraux (accréditation, programme officiel, ...) ;
12. Montrer comment s'applique la question de reddition de compte entre les écoles privées et les parents financeurs de l'éducation ;
13. Examiner la façon dont les écoles et les parents réagissent aux changements de politique;
14. Identifier les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée ;

15. Etablir le lien entre les facteurs institutionnels / la distribution de l'information le choix des parents ;
16. Indiquer des orientations susceptibles d'éclairer et d'influencer les choix de politiques en éducation concernant les écoles privées ;
17. Faire des recommandations relatives à chacune des composantes ;
18. Proposer des axes d'actions relatives à chacune des deux composantes de la consultation.

La Firme de consultation internationale doit tenir compte que : l'ONAPÉ s'inscrit dans le New Deal qui met en relief les principes de la prise en charge locale, du leadership et des objectifs de renforcement de l'État : légitimité politique, justice, sécurité des citoyens, fondements économiques, revenus et services. Cette inscription est d'autant importante que le New Deal met en avant le renouvellement des partenariats prenant appui sur les éléments : des pactes nationaux en appui aux plans nationaux; un dialogue sur les politiques; une transparence accrue; une gestion du risque améliorée; des systèmes nationaux renforcés pour une meilleure prestation de services; une souplesse et une prévisibilité accrues.

V. Résultats attendus

1. Une enquête de rationalité des acteurs auprès de 900 écoles privées 2000 parents est menées ;
2. La rationalité des parents dans le choix des écoles privées pour leurs enfants est cernée ;
3. La façon dont les parents collectent les informations/données sur les écoles, l'utilisation qu'ils en font, la pertinence et l'utilité de leurs sources d'information sont démontrées ;
4. La manière dont les facteurs institutionnels et la distribution de l'information affectent le choix des parents est présentée ;
5. Le lien entre les informations reçues par les parents et leur choix de l'école
6. La catégorisation des écoles privées est établie ;
7. Les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée évalués ;
8. Une analyse sexospécifique de l'offre et de la demande de scolarisation privée et de choix des écoles en Haïti est produite ;
9. Les diverses sources de financement des écoles privées sont identifiées ;
10. Le fonctionnement des écoles privées dans un milieu de concurrence, l'effet de la concurrence sur les écoles, la façon (stratégies) dont les écoles elles-mêmes répondent aux pressions concurrentielles sont analysés ;
11. Le degré d'application par les institutions scolaires des politiques et règlements généraux (accréditation, programme officiel, ...) est évalué ;
12. La façon dont les écoles et les parents réagissent aux changements de politique est examinée ;
13. Les déterminants du cout de la scolarité dans une école privée sont identifiés ;
14. Le lien entre les facteurs institutionnels / la distribution de l'information le choix des parents est établi ;
15. Le lien entre les informations reçues par les parents et leurs choix est mis en évidence ;
16. Des orientations susceptibles d'éclairer et d'influencer les choix de politiques en éducation concernant les écoles privées sont indiquées ;
17. Des recommandations relatives à chacune des composantes sont faites ;
18. Des axes d'actions relatives à chacune des deux composantes de la consultation sont proposés.

Les extraits

1. Instrument final pour les écoles et les parents

2. Les protocoles d'application
3. Base de données avec les résultats de l'application de l'instrument à l'école
4. Base de données avec les résultats de l'application de l'instrument aux parents
5. Rapport de travail sur le terrain et à l'annexe détaillant les personnes effectivement interrogés.

VI. Stratégie de réalisation

La recherche se déroulera sous la supervision du directeur général de l'ONAPE, ou tout autre cadre désigné à cet effet, en particulier le Directeur du Partenariat et du Conseiller du DG venant en appui à ce dossier. Au niveau de la BID, la recherche sera coordonnée Anne Sofie Olsen (EDU / CHA) et Gregory Elacqua (SCL / EDU). La firme internationale s'accorde avec une firme nationale pour le transfert des compétences dans le cadre de cette consultation.

Une enquête de référence doit être menée auprès des directeurs d'école et des parents pour l'enquête de choix de l'école. Cela inclut d'exécuter une phase pilote sur un sous-échantillon pour tester les instruments qui seront utilisés dans l'enquête. Les données seront recueillies en Septembre –octobre 2016 auprès d'un échantillon de 900 écoles et 2000 parents à Port-au-Prince et dans deux autres localités.

Les activités spécifiques dans le cadre de cette recherche incluent :

En collaboration avec la BID, la préparation des instruments et la réalisation de l'enquête de référence:

Avril-Mai: Élaboration (développement) de l'instrument (en français) et soumission sous forme numérique pour formatage et révision.

Ensuite, exécution d'un projet pilote avec un sous-échantillon d'écoles et de parents pour tester l'instrument.

Juin-Août: l'instrument sera révisé et reformaté en utilisant les résultats du projet pilote.

Septembre-Octobre: l'enquête sera menée à l'aide de l'instrument sur l'échantillon complet de 900 écoles privées qui tient compte de la mosaïque d'écoles privées (ou non publiques) en Haïti et 2000 parents. Cela comprend la collecte d'informations sur les caractéristiques de l'école et du marché.

En plus d'autres activités de soutien liées à la collecte des données:

Supervision en personne du démarrage des activités de l'enquête

Préparer les protocoles d'application et former les enquêteurs en conformité avec le type d'enquête (écoles ou les parents).

Préparer les ensembles de données avec les informations recueillies et vérifier leur validité.

Préparer un rapport de travail sur le terrain qui comprend une annexe numérique avec les détails des écoles, des directeurs d'école et parents interrogés et ceux qui faisaient partie de l'échantillon, mais n'avaient pas pu être interrogés. Le rapport devrait être sur une base, école par école et il devrait inclure les informations manquantes.

VII. Critères de sélection

- La réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti sera faite par une firme internationale selon les critères de sélection suivants:

- Une firme internationale ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'études de type scientifique en éducation;
- Un dossier de la firme présentant les réalisations et le personnel mobilisable pour l'étude/ Grande expérience dans l'application des enquêtes niveau individuel et au niveau des écoles ;
- Une méthodologie présentant un échantillon pour tester les instruments qui seront utilisés lors de l'enquête (Port-au-Prince et deux autres localités) ;
- Un chef d'équipe ayant un doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation ou dans les études économiques, assorti de 5 ans d'expérience dans un poste similaire ;
- Un statisticien ayant trois (3) ans d'expérience dans le traitement des données quantitative ;
- Un qualitatifiste ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la recherche qualitative ;
- Maîtrise de l'anglais et du français.
- Présentation de propositions technique et financière.

VIII. Durée de la consultation et paiement

La consultation se déroule d'avril à novembre 2016 à compter de la date d'approbation du contrat par la BID.

Les paiements seront effectués selon le schéma suivant :

- a. 20 % à la signature du contrat
- b. 40 % lors de la livraison satisfaisante selon les normes de produits 1-2
- c. 40 % lors de la livraison satisfaisante selon les normes de produits 3-5.

La BID assure le financement de la présente consultation.

IX. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin ou à Mme Anne Sofie Westh Olsen, section Éducation, Banque Interaméricaine de Développement, 389 Bourdon.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation de l'étude sur la scolarisation privée et le choix de l'école en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Élaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire

Depuis quelques décennies, l'évaluation des établissements scolaires est retenue comme un instrument de lutte contre la crise des systèmes scolaire et éducatif. De plus en plus, les administrations centrales de l'éducation choisissent d'instituer la culture d'évaluation en quête de la performance.

Toutes les écoles devront faire l'objet d'une évaluation qui mobilise une expertise indépendante, qui tiendra compte également de l'avis des usagers, des résultats, du fonctionnement, de la culture d'établissement, des moyens dont elles disposent. Les résultats de ces évaluations devront être publics. Une école, étant une institution à caractère public et ayant une importance névralgique pour la société, nécessite incontestablement une évaluation externe.

Le but poursuivi par le MENFP dans l'élaboration de la politique d'évaluation des écoles est de générer des informations pour améliorer le pilotage du système, éclairer l'action éducative des écoles les unes par les autres et la rendre efficace par l'atteinte des diverses catégories d'objectifs de l'École haïtienne. Faire de l'évaluation un point de jonction des politiques éducatives et des établissements scolaires. En introduisant l'évaluation des établissements scolaires dans le processus de management du système, le MENFP veut aider les écoles à rendre comptes à la société pour les services rendus.

L'évaluation est vue comme une responsabilité partagée entre l'administration centrale et la gestion interne des écoles. Il s'agit non seulement de concevoir l'évaluation comme l'élément central des politiques publiques d'éducation, mais encore d'en faire un outil d'auto-évaluation et de pilotage interne des établissements en vue de l'autorégulation pour l'efficacité scolaire.

A cette fin, le MENFP entend élaborer une politique d'évaluation des établissements scolaires qui intègre, entre autres :

Des principes d'un contrat d'objectifs pour tous les établissements scolaires ;

Des mécanismes de partage d'expériences et de pratiques entre établissements circonscrits dans une même aire ;

Des aspects de fonctionnement des établissements et des activités professionnelles des enseignants ;

La conjugaison de l'évaluation interne et de l'évaluation externe L'analyse de l'effet établissement sur l'efficacité scolaire ;

La définition des règles communes d'organisation et de fonctionnement scolaires par la concertation avec les chefs d'établissement de diverses catégories de réseaux ;

L'identification des écoles qui font partie du système scolaire haïtien et celles qui ne le sont pas.

La définition des modalités d'évaluation des écoles du système scolaire ;

L'établissement de fiches d'évaluation formative systématique des établissements La précision et la description des indicateurs de performance susceptibles d'être évalués ;

La présentation des mesures de redressement dans le temps pour les établissements en situation critique.

En bout de piste, l'évaluation doit conduire l'administration centrale, les partenaires et les prestataires à savoir pourquoi : a) il y a des écoles qui sont les plus efficaces pédagogiquement et autres, ou qui offrent le plus de chance de réussite aux élèves ; b) ce que tout établissement scolaire doit faire pour tendre vers l'efficacité.

L'administration centrale de l'éducation veut s'assurer que les établissements scolaires observent les programmes et les règles communes pour atteindre des rendements qui témoignent de la performance déclinée à partir de critères ou indicateurs précis et mesurables.

Les termes de référence viendront étayer et définir avec netteté les objectifs et les résultats de cette consultation projetée.

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

**Termes de référence pour l'élaboration d'une politique
d'évaluation des écoles du système scolaire en Haïti**

**Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour l'élaboration d'une politique d'évaluation des écoles du système scolaire en Haïti

Lieu d'affectation : Office National de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission (art. 4), l'ONAPÉ est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ recrute une Firme nationale de consultation pour l'élaboration d'une politique d'évaluation des écoles du système scolaire en Haïti.

III. Objectif général de la Consultation

La pratique évaluative en éducation se développe de plus en plus aujourd'hui dans les pays industrialisés. Elle devient, de nos jours, l'objet de politique publique, de dispositif et de projet. L'élaboration d'une politique d'évaluation doit permettre à l'Office d'avoir un outil pour mesurer les forces et faiblesses des différentes écoles du système scolaire haïtien. Elle doit rendre l'information sur l'école la plus indépendante et transparente possible et favoriser ainsi la qualité du débat public sur l'éducation. On peut comprendre que le but d'une politique d'évaluation est de rendre compte à l'autorité compétente. Une institution à caractère public qui fournit un service comme celui de l'Éducation doit rendre compte de son fonctionnement et de la manière dont il utilise les ressources qui lui sont affectées. Une politique d'évaluation des écoles rattache les résultats et la réussite des élèves spécifiquement aux établissements scolaires.

3.1. Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

1. Faire ressortir les objectifs du système scolaire fixés par le MENFP ;
2. Préciser la fonction et les exigences de l'évaluation des écoles ;
3. Examiner les pratiques de gestion de l'établissement ;
4. Etablir la relation entre Espace établissement, milieu scolaire, enseignement et apprentissage ;
5. Analyser les dispositifs scolaires et leurs incidences sur les élèves;
6. Analyser les facteurs scolaires de persévérance scolaire des élèves;
7. Comparer les degrés de réussite des élèves comme facteur d'évaluation des écoles ;
8. Préciser les pratiques d'évaluation des apprentissages ;
9. Mettre en relief les éléments scolaires de motivation des élèves ;
10. Montrer le degré de participation des élèves à la vie de l'école ;
11. Déterminer les relations de l'école avec le milieu ;
12. Préciser le niveau de qualification des maitres ;
13. Faire ressortir les facteurs motivants des enseignant-e-s ;
14. Analyser les relations parents-écoles ;
15. Analyser les relations MENFP et Écoles publiques/privées;
16. Définir une politique d'évaluation des écoles proprement dites
17. Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
18. Présenter un tableau synoptique des actions de mise en œuvre de la politique ;
19. Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
20. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

1. Les objectifs du système scolaire sont ressortis.
2. la fonction et les exigences de l'évaluation des écoles sont précisées.
3. les pratiques de gestion de l'établissement sont examinées.
4. La relation entre espace-établissement, milieu scolaire, enseignement-apprentissage est établie
5. le plan d'action pédagogique de l'école est présenté.
6. Les facteurs de persévérance scolaire des élevés sont analysés
7. Les degrés de réussite des élèves comme facteurs d'évaluation des écoles sont comparés
8. les pratiques d'évaluation des apprentissages sont précisées
9. Les éléments scolaires de motivation des élèves sont mis en relief
10. Le degré de participation des élèves à la vie de l'école est montré.
11. les relations de l'école avec le milieu sont déterminées
12. le niveau de qualification des maitres est précisé.
13. Les facteurs motivants des enseignants sont ressortis
14. Les relations MENFP et Ecoles publiques-privées sont analysées
15. Une politique d'évaluation des écoles proprement dites est définie
16. Les forces et les faiblesses de l'institution sont ressorties.
17. Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est présenté.
18. Un tableau synoptique des actions de mise en œuvre de la politique est présenté
19. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite.
20. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La politique d'évaluation des écoles du système scolaire sera élaborée par une firme nationale de consultation spécialisée en éducation selon les critères suivants :

- Firme de notoriété dans le domaine de la recherche en éducation et en évaluation;
- Connaissance du secteur de l'éducation;
- Un maximum de 3 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les consultantes et consultants intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'élaboration de la politique d'évaluation des écoles du système scolaire en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER

Pacte national pour une éducation de qualité

Du 1^{er} au 4 avril 2014, le Ministère de l'éducation a organisé les Assises nationales sur la qualité de l'éducation. Ces assises ont réuni des experts nationaux et internationaux autour de divers thèmes traitant de l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti, de l'organisation du Ministère et du management du système éducatif.

Il en résulte un ensemble de recommandations-propositions dans la perspective d'un virage certain vers la qualité de l'éducation en Haïti.

L'ONAPÉ, selon la définition de ses attributions, est appelé à participer à l'élaboration de la politique et à la définition des objectifs en éducation. C'est en ce sens qu'il fait siennes les préoccupations dégagées dans le document de projet de pacte national sur la qualité de l'éducation.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, l'ONAPÉ s'engagera avec le MENFP et les partenaires en vue d'établir un plan de mise en œuvre des recommandations-propositions qui ont été dégagées de manière consensuelle au cours des assises.

Les activités qui seront conduites feront l'objet d'un dossier argumenté sous forme de cahier de charges programmées dans le temps. Les termes de référence et le cahier de charges proposeront les activités et les explications pertinentes.

Ce pacte est constitué autour de sept axes majeurs repris ci-après.

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PACTE NATIONAL POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Le Gouvernement de la République d'Haïti, la communauté éducative, les partis politiques et les secteurs organisés de la société civile ont, à l'issue de leur entente, convenu ce qui suit :

Engagement no 1 : Accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire

Les signataires prennent l'engagement que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Engagement no 2 : Doubler au moins le financement de l'éducation

Les signataires s'assurent qu'au cours de la période 2016-2020, l'État haïtien consacrera au financement public de l'éducation, le plus élevé des deux montants suivants : soit 35 % du budget national, soit 8 % du Produit intérieur brut (PIB) du pays. C'est le montant minimum à consacrer au financement public de l'éducation haïtienne.

Engagement no 3: Soustraire le système éducatif du clientélisme et des influences politiques néfastes

Les signataires s'assurent que les décisions concernant le fonctionnement des écoles, le recrutement et l'affectation des agents éducatifs sont prises en toute transparence, dans le refus du clientélisme et dans le respect des normes établies, notamment en privilégiant la voie de concours.

Engagement no 4 : Mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation de façon à améliorer, d'une part, la condition enseignante et d'autre part à relever les exigences à l'entrée et le niveau de rendement de la profession enseignante. Les signataires s'engagent à garantir l'exercice des droits syndicaux.

Engagement no 5 : Promouvoir la formation « tout au long de la vie »

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter la disponibilité de l'offre de formation tout au long de la vie afin d'assurer : l'employabilité des jeunes, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, et la mise en adéquation des compétences professionnelles avec les exigences du marché du travail.

Engagement no 6 : Développer et améliorer la qualité de l'Enseignement technique et professionnel

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour que la prochaine législature ratifie toutes les lois se rapportant à l'Enseignement Technique et Professionnelle à savoir, un cadre pour la régularisation de ce sous-système, la mise en place d'un mode de reconnaissance des acquis, le développement d'un curriculum en adéquation avec les besoins et les exigences du marché du travail.

Engagement no 7: Réguler et Moderniser l'Enseignement Supérieur

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour la ratification d'un ensemble de lois devant permettre à ce niveau d'enseignement de répondre aux besoins du marché du travail, de créer un organe de régulation, d'améliorer les capacités d'accueil, et de favoriser le développement de la recherche.

Les signataires s'engagent à poursuivre le dialogue en vue de promouvoir, d'une part, une école de qualité et de veiller, d'autre part, au respect du Pacte National pour une Education de qualité.

Liberté, Égalité, Fraternité



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT EN ÉDUCATION
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Termes de référence pour l'étude de la capacité nationale de financement de l'éducation

Port-au-Prince, Haïti
Avril 2016

ONAPÉHaïti©2015

TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA FIRME

TITRE DU POSTE : *Étude de la capacité nationale de financement de l'éducation*

LIEU D'AFFECTION: ONAPÉ

TYPE DE CONTRAT: Contrat national à durée déterminée

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE) a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. Comme lieu de réflexion, d'échange et de concertation en matière de politique éducative, l'ONAPE est un espace où se croisent les experts et les acteurs éducatifs dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'éducation. C'est dans cet esprit, après que les différentes composantes de la nation ont signé le Pacte National pour une Éducation de Qualité en janvier 2016, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a jugé important de confier à l'ONAPE la mission de développer le contenu dudit pacte qui s'inscrit dans la stratégie de l'État haïtien pour faire de l'éducation de qualité une affaire nationale.

Cependant, il y a lieu de reconnaître que le Pacte National pour une Éducation de Qualité est un instrument qui rejoint les initiatives et réformes déjà entreprises par les gouvernements antérieurs en vue d'offrir à l'écolier haïtien une éducation qui lui permette de devenir un citoyen actif, imaginatif et apte à apporter des réponses aux problèmes de son environnement.

En effet, depuis la fin de la décennie 1970, l'État haïtien s'engage dans un mouvement de réforme de son système éducatif. Plusieurs équipes tant nationales qu'internationales ont apporté leurs expertises et contributions pour attirer l'attention de la nation sur les divers problèmes auxquels fait face l'école haïtienne. En dépit des efforts consentis, il y a des difficultés qui sont présentes dans nos écoles depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, dans un contexte de pression démographique accrue et une demande sociale d'éducation en hausse continue, l'offre publique d'éducation est largement insuffisante pour recevoir tous les enfants. Ce manque est comblé par le secteur privé qui assure à peu près de 80% l'offre d'éducation dans le pays.

La demande d'éducation vient de toutes les composantes de la société. En adhérant aux objectifs de la Conférence mondiale sur l'EPT à Jomtien en 1990, au Forum mondial de l'Éducation à Dakar en 2000 et au Forum Mondial sur l'Éducation à Incheon en 2015, l'État haïtien reconnaît l'urgente nécessité d'assurer une offre scolaire de qualité à tous pour le plein épanouissement des fils et des filles de la nation. Pour y parvenir, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a réalisé plusieurs études, mis en œuvre divers projets et exécuté de nombreux dispositifs éducatifs spécifiques qui s'adressaient aux groupes sociaux vulnérables.

Du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) au Projet Éducation pour Tous (EPT), du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) au Programme National d'Éducation Intégrée (PRONEI), du Programme de Nationalisation des Écoles Communautaires (PRONEC) au Plan Opérationnel de l'Éducation, des Assises Nationales sur la Qualité de l'Éducation au Pacte National pour une Éducation de Qualité, des financements liés au secteur de l'éducation dans le cadre de la rétrocession de la dette au Fonds National pour

l'Éducation (FNE), plusieurs instruments de politiques, de cadrages et d'axes d'actions ont été élaborés et mis en exécution pour tenter de résoudre le problème d'accès à l'éducation.

Au regard des dispositions constitutionnelles et légales, des conventions internationales auxquelles Haïti est liée et des attentes de la population matière d'éducation, l'obligation et l'accès universel à l'éducation de base doivent être une politique irréversible. Aujourd'hui, tenant compte des difficultés rencontrées pour allouer des ressources suffisantes aux différents programmes et projets jusque-là exécutés (PSUGO, EPT, PRONEI) et pour soutenir les intrants à une éducation de qualité (manuels scolaires, formation des maîtres, cantines scolaires, santé scolaire, bibliothèques, etc.), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) juge nécessaire de revoir sa politique et stratégie de mobilisation des ressources, de les réorienter ou d'en élaborer de nouvelles afin d'avoir une politique de financement de l'éducation qui soit à la hauteur des besoins et des enjeux du développement du pays.

Ainsi, force est de constater que le problème de financement de l'éducation en Haïti se pose en termes de fortes contraintes et de besoins croissants pour les familles à revenu modeste. Ces contraintes font référence aux pressions démographiques qui impactent la demande sociale pour la scolarisation universelle, le manque de ressources pour les autres paliers d'enseignement et les intrants nécessaires à une éducation de qualité. Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage de la totalité des dépenses gouvernementales et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) devraient être révisées à la hausse. En effet, pour l'année 2014, les dépenses publiques affectées à l'éducation représentaient 5% du PIB, soit la somme de \$435 millions. Même si ce montant est en hausse par rapport à sa valeur initiale de 2010 rapportée au pourcentage PIB, il n'est pas suffisant pour impulser une politique éducative de qualité. D'ailleurs, une grande partie de cette somme est consommée par les niveaux initiaux du système éducatif. Il n'y a pas de moyens pour supprimer les frais universitaires et améliorer significativement l'accès à l'enseignement supérieur qui se situe à moins de 2% de la population. Alors qu'il est important d'équiper les campus universitaires et les centres de formation professionnelle et de d'enseignement technique, recruter des enseignants, de les rémunérer convenablement et impulser une politique de la petite enfance ambitieuse et novatrice. Bref, il faut équiper les enfants et les jeunes d'aujourd'hui pour qu'ils puissent remplir demain convenablement leurs devoirs de citoyens et devenir des acteurs du changement dans un monde de plus en plus globalisé. Pour faire tout cela, le système éducatif haïtien a un besoin urgent de mobilisation de ressources nouvelles pour surmonter les inégalités en matière d'éducation au niveau des groupes d'âges et des territoires.

De ce fait, il y a lieu de procéder à une analyse approfondie de certains mécanismes de financement existants, de déceler les manquements et de faire ressortir les meilleures utilisations qui peuvent être faites de ces ressources affectées au secteur.

Aujourd'hui, la raréfaction des ressources budgétaires et la concurrence entre le financement de l'éducation et les autres priorités de l'État exigent que le secteur identifie de nouvelles ressources pour ne pas pénaliser les générations futures face au progrès du monde de demain.

A l'heure actuelle, la pauvreté oblige les ménages à consacrer une part importante de leurs ressources à la satisfaction de besoins plus pressants que l'éducation. Ainsi, une forte partie d'enfants d'âge scolaire sont exclus précocement du système éducatif par faute de ressources financières de leurs familles.

L'offre d'éducation est assurée à peu près de 80% par le réseau privé qui accueille 75% des élèves. Une forte partie de l'offre non publique de l'éducation est assurée par le secteur commercial de l'éducation. Ce qui est l'une des caractéristiques du système éducatif haïtien depuis des années. Les frais de scolarité par enfant représentent un coût important, soit 25% des revenus annuels des familles. Le coût de scolarité d'un enfant représente 25% des revenus annuels totaux des ménages. Les frais de scolarité vont de « 45 à 60 pour cent des revenus annuels d'une famille moyenne avec trois enfants en âge scolaire pour 20 pour cent de la population la plus pauvre ». Les frais scolaires additionnés aux coûts d'acquisition des manuels scolaires constituent un frein à l'accès à l'éducation pour les enfants des parents pauvres et renforcent les inégalités de culture entre les enfants d'un même groupe d'âge. La pauvreté dans laquelle vit une grande partie des familles crée une inégalité sociale face à l'éducation. Étant donné que l'offre d'éducation est largement assurée par le secteur marchand, la déficience en capital financier nuit indubitablement à l'acquisition du capital humain et du capital culturel d'une bonne partie des enfants issus des familles socialement et économiquement défavorisées. L'État, garant des priorités nationales et de l'égalité des chances, juge nécessaire de rechercher et d'identifier de nouvelles ressources financières afin de permettre à tous d'avoir accès à une éducation de qualité.

A cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, par le biais de l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE), recrute une firme de consultation spécialisée en éducation ou en économie pour la réalisation de l'étude de la capacité nationale de financement de l'éducation.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La mission s'aligne sur l'engagement no 2 du Pacte national pour une éducation de qualité (PNEQ) dans le but d'éclairer le processus décisionnel en matière de financement public de l'éducation de qualité : doubler au moins le financement de l'éducation. Les signataires s'assurent qu'au cours de la période 2016-2020, l'État haïtien consacra au financement public de l'éducation le plus élevé des deux montants suivants : soit 35% du budget national, soit 8% du produit Intérieur brut (PIB) du pays. C'est le montant minimum à consacrer au financement public de l'éducation haïtienne.

Ainsi, il s'agit d'étudier la capacité nationale en matière de financement de l'éducation et de proposer des solutions innovantes et réalistes, en tenant compte des contraintes et des enjeux, pour augmenter les dépenses publiques affectées au secteur de l'éducation en Haïti. De façon spécifique, il s'agira de:

- 1) Analyser l'investissement public dans l'éducation en fonction des besoins du pays et du niveau de priorité accordé au développement de l'éducation au cours des 3 dernières années;
- 2) Mesurer les dépenses d'éducation en pourcentage de la totalité des dépenses gouvernementales (budget de l'Etat et fonds de concours) et les dépenses gouvernementales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) au cours des 3 dernières années ;

- 3) Analyser la part de l'aide publique au développement (APD) effectivement affectée au secteur de l'éducation au cours des 3 dernières années ;
- 4) Analyser l'affectation des dépenses publiques d'éducation par niveau d'enseignement au cours des 3 dernières années ;
- 5) Analyser les dépenses en personnel enseignant par niveau d'enseignement ;
- 6) Analyser la nature des dépenses d'éducation par niveau d'enseignement (dépenses courantes et dépenses en capital) au cours des 3 dernières années ;
- 7) Mesurer et analyser les dépenses par élève par niveau d'enseignement et par département géographique au cours des 3 dernières années ;
- 8) Analyser les dépenses affectées à l'éducation par rapport à deux groupes d'âge entrant en première année du fondamental ayant réussi aux examens du baccalauréat ;
- 9) Proposer des solutions pour un accès équitable des groupes sociaux aux ressources publiques allouées à l'éducation ;
- 10) Proposer des solutions pour une meilleure utilisation des fonds affectées au secteur ;
- 11) Identifier les sources et analyser le coût global de l'éducation dans le le réseau public ;
- 12) Mesurer et analyser le coût global de l'éducation pour la nation (réseau public et réseau non public) sur une année académique ;
- 13) Définir les critères et en tenant compte des fonds disponibles, le pourcentage des ressources publiques qui peuvent être affectées au financement de l'enseignement privé ;
- 14) Analyser les fondements et les limites légaux du financement de l'école privée définie à date comme entreprise commerciale tandis que l'éducation est un bien et un service publics ;
- 15) Faire des propositions pour la détaxation/dé-commercialisation de l'enseignement privé, assorties des mécanismes et principes de reddition de comptes ;
- 16) Déterminer le bien-fondé du pourcentage du budget national à consacrer au secteur de l'éducation et à décliner par niveau d'enseignement, en référence au PIB, aux publics éducatifs bénéficiaires, à la démographie ;
- 17) Analyser les postes des dépenses en éducation actuellement disponibles et proposer de nouvelles formes de réallocation pour une utilisation efficace et efficiente des ressources financières dans une perspective de rendement interne et externe du système éducatif ;

- 18) Identifier et analyser au niveau national des sources innovantes et réalistes de financement pour augmenter l'enveloppe budgétaire du secteur de l'éducation ;
- 19) Analyser les voies et moyens pour éliminer les barrières financières empêchant aux enfants de conditions socio-économiques faibles d'avoir accès à l'éducation ;
- 20) Prendre en compte les facteurs économiques et sociaux qui, au regard des conditions et pratiques pédagogiques, peuvent avoir des incidences sur l'éducation des élèves ;
- 21) Faire des recommandations pour chaque objectif de l'étude dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation tant du point de vue de l'efficacité et de l'efficience des ressources allouées au secteur.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus découlent des objectifs assignés à la réalisation de l'étude de la capacité nationale de financement de l'éducation. À l'issue de la mission, concrètement :

- ✓ L'investissement public dans l'éducation en fonction des besoins du pays et du niveau de priorité accordé au développement de l'éducation au cours des 3 dernières années est analysé;
- ✓ Les dépenses d'éducation en pourcentage de la totalité des dépenses gouvernementales (budget de l'Etat et fonds de concours) et les dépenses gouvernementales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) au cours des 3 dernières années sont mesurées;
- ✓ La part de l'aide publique au développement (APD) effectivement affectée à l'éducation au cours des 3 dernières années est analysée;
- ✓ L'affectation des dépenses publiques d'éducation par niveau d'enseignement au cours des 3 dernières années est analysée ;
- ✓ Les dépenses en personnel enseignant par niveau d'enseignement sont analysées;
- ✓ La nature des dépenses d'éducation par niveau d'enseignement (dépenses courantes et les dépenses en capital) au cours des 3 dernières années est analysée ;
- ✓ Les dépenses par élève par niveau d'enseignement et par département géographique au cours des 3 dernières années sont mesurées et analysées;
- ✓ Les dépenses affectées à l'éducation par rapport à deux groupes d'âge entrant en première année du fondamental ayant réussi aux examens du baccalauréat sont analysées ;
- ✓ Des solutions pour un accès équitable des groupes sociaux aux ressources publiques allouées à l'éducation sont proposées;

- ✓ Des solutions pour une meilleure utilisation des fonds affectées au secteur sont proposées;
- ✓ Les sources et le coût global de l'éducation dans le secteur non public sont identifiés et analysés;
- ✓ Le coût global de l'éducation pour la nation (secteurs public et non public) pour la dernière année académique est mesuré et analysé;
- ✓ Le pourcentage des ressources publiques qui peuvent être affectées au financement de l'enseignement privé est défini;
- ✓ Les fondements et les limites légaux du financement de l'école privée définie à date comme entreprise commerciale tandis que l'éducation est un bien et un service publics sont analysés ;
- ✓ Des propositions pour la détaxation/dé-commercialisation de l'enseignement privé, assorties des mécanismes et principes de reddition de comptes sont faites;
- ✓ Le bien-fondé du pourcentage du budget national à consacrer au secteur de l'éducation et décliner par niveau d'enseignement, en référence au PIB, aux publics éducatifs bénéficiaires, à la démographie est déterminé ;
- ✓ Les postes des dépenses en éducation actuellement disponibles sont analysés et de nouvelles formes de réallocation pour une utilisation efficace et efficiente des ressources financières dans une perspective de rendement interne et externe du système éducatif sont proposées ;
- ✓ Des sources innovantes et réalistes de financement au niveau national pour augmenter l'enveloppe budgétaire du secteur de l'éducation sont identifiées et analysées;
- ✓ Les voies et moyens pour éliminer les barrières financières empêchant aux enfants des démunis d'avoir accès à l'éducation sont analysés;
- ✓ Les facteurs économiques et sociaux qui peuvent avoir des incidences sur l'éducation des élèves sont pris en compte ;
- ✓ Des recommandations pour chaque objectif de l'étude dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation tant du point de vue de l'efficacité et de l'efficience des ressources allouées au secteur sont faites.

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA FIRME DE CONSULTATION

Le choix de la firme de consultation chargée de l'étude de la capacité nationale de financement de l'éducation se fera sur la base des critères de sélection qui prennent en compte les capacités démontrées de l'entreprise pour la réalisation du travail demandé.

La firme de consultation devrait répondre au profil suivant :

- 1) Avoir un personnel clé pluridisciplinaire de haut niveau (Maîtrise et Doctorat) en finance, en économie de l'éducation, en politique éducative, en planification de l'éducation, en politiques publiques, en statistique, en Gestion de projets et autres domaines connexes.
- 2) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les services de consultation en financement de l'éducation;
- 3) Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle en élaboration de politiques publiques d'éducation ;
- 4) Avoir une connaissance du partenariat en éducation et notamment des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation ;
- 5) Avoir une connaissance des mécanismes de financement de l'éducation tant dans le secteur public que du secteur non public ;
- 6) Connaître les récentes mesures adoptées par les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux dans le domaine de financements de l'éducation ;
- 7) Avoir une bonne connaissance des réseaux public et privé de l'éducation en Haïti à tous les niveaux (tous les ordres d'enseignement et d'éducation);
- 8) Avoir une expérience pertinente relative aux différents objectifs visés par l'étude ;
- 9) Avoir d'excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- 10) Avoir une excellente capacité de rédaction et une bonne capacité de présentation des documents de haut niveau;
- 11) Avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des documents stratégiques ;
- 12) Avoir une grande capacité de rédaction de notes méthodologiques, bonne connaissance du système de production des statistiques éducatives ;
- 13) Avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
- 14) Être disponible et avoir une équipe pour travailler dans les zones d'accès difficiles ;

- 15) Avoir une bonne maîtrise de la langue française écrite et orale et des aptitudes à travailler en anglais.

V. CONTENU DE L'OFFRE

La firme doit soumettre son offre dans un délai de 30 jours à partir de la soumission des termes de références. L'offre doit comprendre:

- La présentation d'une proposition technique incluant particulièrement : la méthodologie, un cadre de travail assorti du chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre.
- La présentation d'une proposition financière comprenant les bases de calcul et détails du coût du service à fournir.

VI. DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 150 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'Office désigné à cet effet.

VII. DÉPÔT ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :

Le dossier de candidature doit parvenir à Monsieur Délima PIERRE Directeur Général de l'Office National de Partenariat en Éducation au plus tard le 30 juin 2016 à 14 heures à l'adresse suivante : 104, Angle rues Lambert et Saint-Surin, Pétion-Ville, Haïti.

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les firmes de consultation intéressées devront envoyer leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à Monsieur Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, au no 104, 3^{ème} étage, angle rues Lambert & Saint-Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « l'étude de la capacité nationale pour le financement de l'éducation ».

Liberté, Égalité, Fraternité



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT EN ÉDUCATION
Créé par la loi du 19 novembre 2007

**Termes de référence pour l'étude de la capacité
nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique
scolaire de qualité**

Port-au-Prince, Haïti

Mai 2016

ONAPÉHaïti©2016

TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA FIRME

TITRE DU POSTE : Etude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité

LIEU D'AFFECTATION: ONAPÉ

TYPE DE CONTRAT: Contrat national à durée déterminée

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE) a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. Comme lieu de réflexion, d'échange et de concertation en matière de politique éducative, l'ONAPE est un espace où se croisent les experts et les acteurs éducatifs dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'éducation. C'est dans cet esprit, après que les différentes composantes de la nation ont signé le *Pacte National pour une Education de Qualité* (PANEQ) en janvier 2016, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a jugé opportun de confier à l'ONAPE la mission de développer le contenu dudit pacte qui s'inscrit dans la stratégie de l'État haïtien pour faire de l'éducation de qualité une affaire nationale.

Cependant, il y a lieu de reconnaître que le PANEQ est un instrument qui rejoint les initiatives et réformes déjà entreprises par les gouvernements antérieurs en vue d'offrir à l'écolier haïtien une éducation qui lui permet de devenir un citoyen actif, imaginatif et apte à apporter des réponses aux problèmes de son environnement.

En effet, depuis la fin de la décennie 1970, l'Etat haïtien s'engage dans un mouvement de réforme de son système éducatif. Plusieurs équipes tant nationales qu'internationales ont apporté leurs expertises et contributions pour attirer l'attention de la nation sur les divers problèmes auxquels fait face l'école haïtienne. En dépit des efforts consentis, il y a des difficultés qui sont présentes dans nos écoles depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, dans un contexte de pression démographique accrue et une demande sociale d'éducation en hausse continue, l'offre publique d'éducation est largement insuffisante pour recevoir tous les enfants. Ce manque est comblé par le secteur privé qui assure à plus de 80% l'offre de l'éducation dans le pays.

La demande d'éducation vient de toutes les composantes de la société. En adhérant aux objectifs de la Conférence mondiale sur l'EPT à Jomtien en 1990, au Forum mondial de l'Éducation à Dakar en 2000 et au Forum Mondial sur l'Éducation à Incheon en 2015, l'Etat haïtien reconnaît l'urgente nécessité d'assurer une offre scolaire de qualité à tous pour le plein épanouissement des fils et des filles de la nation. Pour y parvenir, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a réalisé plusieurs études, mis en œuvre divers projets et exécuté de nombreux dispositifs éducatifs spécifiques qui s'adressaient aux groupes sociaux vulnérables.

Du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) au Projet Education pour Tous (EPT), du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) au Programme National d'Éducation Intégrée (PRONEI), du Programme de Nationalisation des Ecoles Communautaires (PRONEC) au Plan Opérationnel de l'Éducation, des Assises Nationales sur la Qualité de l'Éducation au Pacte National pour une Education de Qualité, des financements liés au secteur de l'éducation dans le cadre de la rétrocession de la dette au Fonds National pour

l'Éducation (FNE), plusieurs instruments de politiques, de cadrages et d'axes d'action ont été élaborés et mis en exécution pour tenter de résoudre le problème d'accès à l'éducation.

Au regard des dispositions constitutionnelles et légales, des conventions internationales auxquelles Haïti est liée et des attentes de la population matière d'éducation, l'obligation et l'accès universel à l'éducation de base est une politique irréversible. Aujourd'hui, tenant compte des fonds alloués aux différents programmes et projets jusque-là exécutés (PSUGO, EPT, PRONEI) et au vu des résultats constatés, le MENFP juge nécessaire d'évaluer les politiques en cours, de les réorienter ou d'en élaborer de nouvelles afin d'accroître et de réhabiliter l'offre publique scolaire.

Cette nouvelle stratégie prend en compte la réalité scalaire. Il y a des enfants d'âge scolaire qui sont encore dans la rue. 75% des élèves sont scolarisés dans les écoles privées et aux frais de leurs parents. Fort de ce constat, il est urgent d'outiller et d'élargir le parc public scolaire afin de lever les freins qui empêchent aux enfants issus des couches sociales les plus faibles d'avoir accès à l'éducation.

La décision pour augmenter l'offre publique d'éducation participe d'un effort collectif incluant le Gouvernement, la communauté éducative, les partis politiques et les secteurs organisés de la société civile qui ont, à l'issue d'une entente nationale, pris l'engagement d'accroître et de réhabiliter l'offre publique scolaire. En signant le Pacte National pour une Education de Qualité (PNEQ) en janvier 2016, les élites et les entités nationales reconnaissent que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera, bien entendu, une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Il y a lieu de souligner que le secteur public de l'éducation connaît des difficultés mais, il est plus que jamais important de le renforcer afin de permettre aux plus vulnérables d'avoir accès à l'éducation. Dans cette optique, la suppression des frais de scolarité dans les écoles publiques et l'établissement d'une carte scolaire prenant en compte les flux et les modes de regroupement de la population dans son univers spatial aideraient à lutter contre le désert scolaire tout en maximisant le rendement interne et externe du système scolaire. Ainsi, l'augmentation des infrastructures scolaires devra favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation tout en assurant la qualité des services éducatifs offerts.

Aujourd'hui, l'offre publique d'éducation gratuite et obligatoire est une garantie pour lever certains freins qui empêchent les enfants issus des familles socialement et économiquement défavorisées d'aller à l'école. La hausse de demandes de bourse ou de subvention scolaire confirme l'existence d'un besoin important de l'offre publique en matière d'éducation à tous les niveaux. Parallèlement à ces nouvelles demandes, deux engagements publics récents appellent à un renforcement et/ou à une réorientation de la stratégie publique en matière de scolarisation: les recommandations du Forum Mondial sur l'Éducation de l'Incheon de 2015 et le Pacte National pour une Education de Qualité de 2016. L'application de ces instruments devra se caractériser par une mise en cohérence des stratégies sectorielles et des plans d'actions à moyen terme en vue d'atteindre les objectifs d'une offre scolaire de qualité.

A cet effet, le MENFP, par le biais de l'Office National de Partenariat en Education (ONAPE), recrute une firme de consultation spécialisée en éducation pour la réalisation de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique d'éducation de qualité.

II- OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le but de la mission est de développer la capacité nationale pour garantir une offre publique d'éducation de qualité, selon l'engagement No 1 du PNEQ ainsi intitulé : Accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire. Les signataires prennent l'engagement que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

Il faut avant tout souligner que la fréquentation des écoles publiques ne doit pas forcément être déterminée par les conditions socio-économiques des parents mais surtout, par la qualité des services disponibles et la confiance dans les institutions publiques.

Ainsi dans le cadre de cette étude, il s'agit d'étudier la capacité nationale en matière d'offre et de produit de l'éducation et de proposer des solutions réalistes, en tenant compte des contraintes et des enjeux, pour augmenter et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité en Haïti. De façon spécifique, il s'agira de:

- 1) Identifier et analyser la demande sociale d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- 2) Identifier et analyser l'offre publique d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- 3) Identifier et analyser l'offre privée d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- 4) Identifier et analyser les déterminants conditionnant la demande sociale de fréquentation des écoles privées ;
- 5) Identifier et analyser les besoins réels d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- 6) Dresser dans un tableau des priorités, au regard des potentialités locales, les besoins ressentis ou les demandes exprimées en éducation et les besoins réels en éducation, dans une logique de meilleure allocation des ressources que l'offre publique doit s'atteler rapidement à satisfaire ;
- 7) Etablir la balance entre offre et demande d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation ;
- 8) Etudier et proposer la construction d'infrastructures éducatives en fonction d'une carte scolaire qui met en adéquation les capacités et les besoins en ce qui a trait à la répartition

des élèves, la gestion des bâtiments et l'affectation du personnel enseignant en vue de permettre une meilleure composition des classes (enfants, un enseignant, un local et équipements) dans un périmètre géographique donné;

- 9) Proposer et analyser des solutions pour maîtriser et mitiger les coûts de construction des infrastructures scolaires dans les unités géographiques indiquées ;
- 10) Prendre en compte le facteur démographique des unités géographiques et le flux de la population scolarisable par tranche d'âge en vue de construire, étendre ou modifier le réseau public d'établissements scolaires pour satisfaire les besoins en éducation et de formation ;
- 11) Indiquer des mécanismes qui, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'éducation, permettent de concilier les possibilités d'administration des établissements, et le plein emploi des locaux et des professeurs ;
- 12) Prendre en compte les possibilités d'accès des élèves dans un établissement compte tenu du réseau routier, de la topographie des lieux et des moyens de transport existants (par route, sur les rivières, bicyclettes, à cheval et bien entendu à pied) ;
- 13) Analyser et proposer des solutions financièrement soutenables en vue de doter les unités géographiques en établissements publics qui allient les préoccupations économiques aux préoccupations pédagogiques tout en ayant d'institutions scolaires qui répondent aux standards facilitant la transmission d'une éducation de qualité ;
- 14) Prévoir et analyser les impacts que la construction des établissements peut avoir sur les activités économiques et sociales de l'unité géographique considérée, les possibilités d'emplois, les spécialisations dans l'enseignement technique et professionnel dans le cadre du nouveau secondaire ;
- 15) Proposer les voies et moyens pour rationaliser l'offre d'éducation et de formation en tenant compte des potentialités et du besoin pressant du développement économique et social du pays ;
- 16) Quantifier l'offre publique d'éducation du point de la fréquentation des infrastructures, du personnel éducatif et administratif ;
- 17) Présenter des scénarii de réhabilitation des infrastructures publiques d'éducation et de leur gestion ;
- 18) Présenter des scénarii de croissance de la fréquentation des écoles publiques.

III- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus découlent des objectifs assignés à la réalisation de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité. A l'issue du travail, concrètement :

- ✓ La demande sociale d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- ✓ L'offre publique d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- ✓ L'offre privée d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est identifiée et analysée ;
- ✓ Les déterminants conditionnant la demande sociale de fréquentation des écoles privées sont identifiés et analysés ;
- ✓ Les besoins réels d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation sont identifiés et analysés ;
- ✓ un tableau des priorités, au regard des potentialités locales, selon les besoins ressentis ou les demandes exprimées en éducation et les besoins réels en éducation est dressé;
- ✓ La balance entre offre et demande d'éducation des unités géographiques par cycle d'études, par niveau d'études et par filière de formation est établie;
- ✓ La construction des infrastructures éducatives en fonction de la carte scolaire est étudiée et proposée ;
- ✓ Les solutions pour maîtriser et mitiger les coûts de construction des infrastructures scolaires dans les unités géographiques sont proposées et analysées ;
- ✓ Le facteur démographique des unités géographiques et le flux de la population scolarisable pour construire, étendre ou modifier le réseau public d'établissements scolaires est pris en compte ;
- ✓ Les mécanismes qui permettent de concilier les possibilités d'administration des établissements, et le plein emploi des locaux et des professeurs sont indiqués ;
- ✓ Les possibilités d'accès des élèves dans un établissement compte tenu du réseau routier, de la topographie des lieux et des moyens de transport existants sont prises en compte ;
- ✓ Des solutions financièrement soutenables en vue de doter les unités géographiques en établissements publics qui allient les préoccupations économiques aux préoccupations pédagogiques tout en ayant d'institutions scolaires qui répondent aux standards facilitant la transmission d'une éducation de qualité sont proposées et analysées ;
- ✓ Les impacts que la construction des établissements peut avoir sur les activités économiques et sociales de l'unité géographique considérée, les possibilités d'emplois, les spécialisations dans l'enseignement technique et professionnel dans le cadre du nouveau secondaire sont prévus et analysés ;

- ✓ Les voies et moyens pour rationaliser l'offre d'éducation et de formation en tenant compte des potentialités et du besoin pressant du développement économique et social du pays sont proposés ;
- ✓ L'offre publique d'éducation du point de la fréquentation des infrastructures, du personnel éducatif et administratif est quantifiée ;
- ✓ Des scénarii de réhabilitation des infrastructures publiques d'éducation et de leur gestion sont présentés ;
- ✓ Des scénarii de croissance de la fréquentation des écoles publiques sont présentés ;

IV- CRITERES DE SELECTION DE LA FIRME DE CONSULTATION

Le choix de la firme de consultation chargée de l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité se fera sur la base des critères de sélection qui prennent en compte les capacités démontrées de l'entreprise pour la réalisation du travail demandé.

La firme de consultation devrait répondre au profil suivant :

- 16) Avoir de personnels techniques pluridisciplinaires de haut niveau (master ou doctorat) en planification de l'éducation, en génie scolaire, en économie de la construction, en politique éducative, en politiques publiques, en développement, en démographie, en Gestion de projets et autres domaines connexes.
- 17) Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle en élaboration de politiques publiques d'éducation ;
- 18) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les services de consultation en infrastructures éducatives;
- 19) Avoir une bonne connaissance des secteurs public et privé de l'éducation par niveau de formation et par filière de formation;
- 20) Avoir une expérience pertinente relative aux différents objectifs visés par l'étude ;
- 21) Avoir d'excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- 22) Avoir une excellente capacité de rédaction et une bonne capacité de présentation des documents de haut niveau;
- 23) Avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des documents stratégiques ;
- 24) Avoir une grande capacité de rédaction de notes méthodologiques, bonne connaissance du système de production des statistiques sociales
- 25) Avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
- 26) Avoir une connaissance du partenariat en éducation et notamment des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation,

- 27) Connaitre les mécanismes de financements de l'éducation et les récentes mesures adoptées par les pouvoirs publics dans ce domaine ;
- 28) Etre disponible et avoir une équipe pour travailler dans les zones d'accès difficiles ;
- 29) Avoir une bonne maitrise de la langue française écrite et orale et des aptitudes à travailler en anglais.

V- CONTENU DE L'OFFRE

La firme doit soumettre son offre dans un délai de 30 jours à partir de la soumission des termes de références. L'offre doit comprendre :

- La présentation d'une proposition technique incluant : la méthodologie, un cadre de travail incluant le chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique de réalisation de travaux du même genre.
- La présentation d'une proposition financière comprenant les bases de calcul et détails du coût du service à fournir.

VI- DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de la consultation est de 180 jours ouvrables à compter de l'approbation du projet de contrat par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre de l'Office de désigné, à cet effet, en appui à ce dossier.

VII- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les firmes de consultation intéressées devront envoyer leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à Monsieur Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, au no 104, 3^{ème} étage, angle rues Lambert & Saint-Surin, Pétion-Ville, HT6140, Haïti).

Les plis doivent porter la mention « l'étude de la capacité nationale pour accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire de qualité ».

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence sur l'élaboration des instruments administratifs et réglementaires et un plan d'actions pour consolider la validation des acquis de l'expérience professionnelle

A venir

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence sur l'élaboration des normes et conditions d'exercice des professionnels de l'enseignement supérieur

A venir

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour l'étude sur le système éducatif, le clientélisme et les influences politiques

A venir

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour la réalisation d'une enquête sur la fonction
Enseignante

**Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016**

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle décide de recruter une Firme nationale pour la conduite d'une enquête sur la fonction enseignante.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

La fonction enseignante dans l'ensemble des écoles d'Haïti est loin d'être une préoccupation nationale. Cette réalité profondément insérée dans notre société n'a jamais été l'objet d'étude sérieuse. Les autorités éducatives ont toujours la mauvaise habitude de se bander les yeux sur les problèmes vécus par le personnel enseignant, les cadres scolaires des secteurs public/privé, sans susciter une vaste réflexion sur les orientations et recommandations concrètes susceptibles à la fois d'améliorer la profession d'enseignant et la qualité de l'éducation. Le public ne sait pas trop sur ce qui se passe dans le secteur éducatif ni la manière dont se concrétise le travail des enseignants : la façon dont ils réalisent l'acte d'enseigner, leurs besoins et leurs demandes. Dans cette optique, l'objectif général de cette consultation est d'enquêter sur la fonction enseignante dans sa globalité.

3.1. Objectifs spécifiques de la Consultation

- 1 Montrer comment on devient enseignant en Haïti (politique de recrutement) ;
- 2 Analyser le processus de la formation initiale des enseignants ;
- 3 Identifier et analyser les dispositifs de formation continue des enseignants ;
- 4 Montrer comment se réalise la formation en cours d'emploi des enseignants ;
- 5 Identifier les mécanismes d'accompagnement des enseignants ;
- 6 Faire ressortir les pratiques pédagogiques utilisées par les enseignants ;
- 7 Indiquer comment l'enseignant utilise les manuels scolaires ;
- 8 Jeter un regard attentif sur la disponibilité et l'usage des supports didactique ;
- 9 Analyser la disponibilité et l'usage des matériels pédagogiques ;
- 10 montrer comment l'enseignant utilise :
 - les programmes ;

- les méthodes d'enseignement ;
- les méthodes d'évaluation.

11 Analyser la condition de travail de l'enseignant :

- son salaire et ses prestations ;
- son Statut précaire ;
- le retard dans le paiement ;
- le recours aux usuriers ;
- le plan de carrière ;
- le mode de recrutement des enseignants ;
- la qualité de la formation académique et pédagogique des enseignants ;
- sa situation matérielle et sociale ;
- les traitements réservés ;
- son profil ;
- ses droits et devoirs ;
- sa position sociale ;
- les crédits de formation accordés ;
- la perception du métier ;
- les enseignants improvisés.

12 présenter un rapport préliminaire de la consultation ;

13 Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;

14 présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

- 1 le processus de la formation initiale est questionné
- 2 le processus de la formation continue est questionné
- 3 le processus de la formation en cours d'emploi est questionné
- 4 montrer comment l'enseignant réalise l'acte d'enseigner
- 5 les effectifs dans les classes sont questionnés
- 6 les pratiques pédagogiques utilisées par les enseignants sont ressorties
- 7 la façon dont l'enseignant utilise les manuels scolaires est montrée
- 8 la disponibilité et l'usage des supports didactiques en salles de classe sont questionnés
- 9 la disponibilité et l'usage des matériels pédagogiques en salles de classe sont questionnés
- 10 la façon dont l'enseignant utilise ces programmes et méthodes est montrée, à savoir :
 - les programmes du MENFP
 - les méthodes d'enseignement
 - les méthodes d'évaluation
- 11 l'impact de la déperdition scolaire sur le travail de l'enseignant est analysé
- 12 la condition de travail de l'enseignant est analysée, à savoir :
 - son salaire et ses prestations
 - sa précarité
 - son Statut précaire
 - le retard dans le paiement

- le recours aux usuriers
- le plan de carrière
- le mode de recrutement des enseignants
- la qualité de la formation académique et pédagogique des enseignants
- sa situation matérielle et sociale
- les traitements réservés
- son profil
- ses droits et devoirs
- sa position sociale
- les crédits de formation accordés
- la perception du métier
- les enseignants improvisés.

13 Un rapport préliminaire de la consultation est présenté.

14 Une présentation publique des résultats de la consultation est faite.

15 Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'analyse de la fonction enseignante en Haïti sera réalisée par une Firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Firmes intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *candidature pour l'étude portant sur l'analyse de la fonction enseignante en Haïti* »

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER

Liberté. Égalité, Fraternité

Liberté, Égalité, Fraternité



**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement

DRAFT

**Termes de référence
Enseigner et apprendre à l'école haïtienne : analyse des pratiques**

**Port-au-Prince,
Juin 2016**

I. CONTEXTE

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation d'une étude portant sur "l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'École haïtienne"

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ), créé par la loi du 19 novembre 2007, est une structure permanente de partenariat en éducation. Il est un organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du Ministre de l'éducation nationale. Il est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'éducation et les Partenaires du secteur de l'Éducation, et un organe de gestion du partenariat. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Du point de vue de sa mission (art. 4), l'ONAPÉ est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours des deux premières années de son fonctionnement et de ses opérations, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une Firme de consultation nationale pour la réalisation d'une étude portant sur "l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'école haïtienne".

III. JUSTIFICATION

À la suite de la Réforme de Bernard lancée officiellement en février 1982, le système éducatif continuait à faire face à de sérieux problèmes. Les évaluations de la réforme, qui devaient encourager des changements au sein du système, ont montré plusieurs tares parmi lesquelles on notait¹ :

¹ World Data on Education, Haiti, 6th edition, 2006/07.

- Une gestion et une administration inadéquate, caractérisée par l'insuffisance de ressources humaines, le laxisme et le gaspillage de potentialités. À cela s'ajoutait le manque de suivi dans l'application des politiques et le manque de gestion de l'information ;
- L'intégration insuffisante du créole en tant que langue officielle dans les campagnes de sensibilisation des autres organismes d'État, qui devaient, eux, de leur côté, appuyer celle du Ministère de l'Éducation, en vue d'assurer les bases de la scolarité au premier cycle et l'alphabétisation des adultes ;
- L'absence de moyens financiers, car le Ministère ne disposait pas vraiment d'un vrai budget national d'investissement, les fonds provenant majoritairement des organismes internationaux ;
- Des conditions d'enseignement difficiles et inadéquates² ;

De 1990 à 1999, on a noté des progrès à plusieurs niveaux dans le système³. Ils concernaient l'investissement dans l'infrastructure, les ressources humaines et matérielles, cela, en vue de promouvoir une éducation pour tous au niveau du fondamental. Les chiffres étaient, en ce sens, parlantes. Le nombre d'écoles au niveau des premier et deuxième cycles a crû de 5.412 en 1990 à 10.240 à 1998 et la fréquentation scolaire de 808.712 élèves en 1990 à 1.485.722 en 1998. Quant au ratio élèves/maître, il est passé de 35 par maître en 1990 à 34 en 1997.

Par ailleurs, et dans le sens des progrès, des éléments pour une meilleure orientation du système ont été définis à partir des États Généraux de l'Éducation tenus en janvier 1996⁴. En effet, ces derniers ont donné lieu au Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF), qui devait satisfaire aux prévisions de la Réforme de Bernard et qui répond aux engagements pris par Haïti lors des conférences internationales comme celle de Jomtien en 1990. Ce plan a défini les axes majeurs d'intervention dans le système, entre autres, l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'accroissement de l'efficacité externe du système.

Cependant, malgré les prévisions du PNEF, lors de la définition de la Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation pour Tous⁵, qui répond à une obligation contractée par l'État haïtien au Forum Mondial sur l'Éducation à Dakar en avril 2000, le constat se révélait encore inquiétant. Entre autres problèmes cuisants, on signalait globalement le manque de pertinence et d'efficacité interne du système. Le manque d'efficacité constaté se traduit par des redoublements et des abandons importants.

² La Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation pour Tous. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, septembre 2007, p. 31.

³ World Data on..., op.cit.

⁴La Stratégie Nationale d'Action...op. cit.

⁵Idem.

En effet, dans le cadre d'une analyse diagnostique présentée dans le document de Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation, on signale-t-on, qu' «en 1997⁶, le taux de redoublement pour le fondamental des 1^{er} et 2^e cycles était estimé à 17%, alors qu'en 2003, ce taux moyen a connu une diminution de 3%. Les taux de redoublement sont les plus élevés en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années estimés respectivement à 15%, 16% et 15%. Le taux d'abandon avant la fin du premier cycle fondamental, estimé à 13% en 1997, est passé à 12% en 2003. En cinquième année, le taux d'abandon a été le plus faible (1%) ; en 6^{ème} année, ce taux a été le plus élevé (26%). Ce dernier taux s'expliquait par le fait que beaucoup d'élèves décrochaient après avoir été aux examens officiels de 6^{ème} année. Une certaine stabilité du taux de promotion des élèves s'est observée cependant en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} AF (en moyenne 75%) et un accroissement important de ce taux (87%) en 5^{ème} année ».

Le même diagnostic ajoute : « le taux de réussite des élèves aux examens officiels est relativement bas. En 2003, 65,9 % ont réussi en 6^{ème} AF contre 62,5 % en 9^{ème} AF pour cette même année. Deux ans plus tard, ce taux a atteint 66,5 % en 6^{ème} AF et 57,44% en 9^{ème} AF. Le taux de réussite pour les examens de fins d'études secondaires est encore plus alarmant, soit 48,34 % en 2005. Sur une cohorte d'enfants entrant en 7^{ème} AF, 7,83 % arrivent à décrocher leur diplôme de baccalauréat (2^{ème} partie), les autres abandonnant en cours de route.

Des données plus récentes pour l'année académique 2014-2015 confirment la persistance jusqu'à l'heure actuelle de la faiblesse en question, avec le taux de 51,45% de réussite aux examens du baccalauréat 2^e partie et celui de 72.21% de réussite en 9^e AF.

L'insatisfaction du Ministère de l'Éducation Nationale exprimée à travers les déclarations des autorités, est une autre confirmation de la faiblesse persistante. En effet, dans les colonnes du Nouvelliste du 7 août 2014, qui reprenait les déclarations du directeur général d'alors sur les ondes d'un autre média du pays, on pouvait lire : « Le ministère n'est pas satisfait des résultats ». Sur l'ensemble des deux épreuves (6^e AF et 9^e AF), lisait-on, le pourcentage de réussite est de 75%. Car, faisait-il remarquer, les 25% des redoublants peuvent déboucher sur des abandons et la déperdition scolaire, en notant qu'il s'agissait là d'une situation inquiétante pour le système. De plus, on signalait que de nombreuses écoles, avaient affiché le score de 0% de réussite à ces mêmes examens.

Il est certainement évident que les causes de cette faiblesse au niveau de l'efficacité du système soient multiples. Cependant, selon le document de *Stratégie Nationale d'Action Pour l'Éducation pour Tous*⁷, les contenus d'enseignement, les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement en sont des déterminants de premier ordre.

À ce compte-là, le Ministère de l'Éducation Nationale préoccupé par la qualité de l'éducation, en vue de l'efficacité du système, s'est résolu d'engager une étude qui puisse contribuer à une mise

⁶Idem.

⁷ Stratégie Nationale..., op. cit., p. 22.

à jour de la compréhension de la situation de l'enseignement en prenant en compte les différents paramètres liées aux pratiques pédagogiques en cours dans les écoles, aux fins de décider des mesures concrètes à prendre pour leur amélioration au niveau des écoles du pays. Aussi croit-il nécessaire de recruter une firme pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques d'enseignement-apprentissage au niveau du système éducatif, fondamental et secondaire, privé et public.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

2.1. Objectifs généraux

Sous la supervision de l'ONAPÉ, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), entend :

- a) Parvenir à une mise à jour de la compréhension des pratiques d'enseignement-apprentissage au niveau de l'école haïtienne, en considérant que le contexte général de la salle de classe peut avoir évolué depuis les études antérieures, qui datent déjà de quelques années ;
- b) Identifier, à partir des déterminants marquants de la situation didactique et pédagogiques, les variables (nouvelles ou non) liées au contexte local, du point de vue social, culturel ou économique, qui influencent, l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes;
- c) Parvenir à une ébauche de mesures concrètes et ciblées pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques actuellement en cours dans les écoles fondamentales haïtiennes.

2.2. Objectifs spécifiques sont :

Objets et méthodologies d'enseignement

1. Identifier les objets, méthodologies et pratiques⁸ d'enseignement (ie quoi enseigner et comment) ?
2. Identifier les orientations pédagogiques et didactiques fixées par le MENFP (DT, DE et Chez les enseignants) ;
3. Analyser les matières enseignées en rapport avec des fondements didactiques et la pédagogie utilisée ;

Processus d'enseignement

4. Cerner la centration pédagogique : le savoir, le maître, l'élève ;

⁸ Prendre en compte : les pratiques déclarées qui renvoient aux discours des enseignants sur leur pratique, à venir ou passée et les pratiques constatées qui désignent la connaissance construite à partir d'observations des pratiques ou d'activités en contextes partant d'instruments de recherche clairement explicités

5. Identifier les processus d'enseignement-apprentissage (ie, la façon dont les enseignant-e-s agissent effectivement pour former les élèves) ;
6. Relever les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement eu égard aux programmes et aux manuels ;
7. Présenter les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement en tenant compte des réactions des apprenant-e-s

Processus apprentissage

8. Relever ce que les élèves apprennent réellement et comment ils le font ;
9. Définir la façon de rendre plus adaptée et plus efficace l'ensemble du processus d'apprentissage ;

Formation des enseignant-e-s à la base

10. Identifier les savoirs disciplinaires, et les compétences pédagogiques et transversales qui doivent être proposés aux enseignant-e-s ;
11. Définir comment introduire ces savoirs et compétences de façon à rendre les enseignant-e-s aptes à gérer eux-mêmes leurs pratiques
12. Examiner la situation professionnelle du maître (niveau de qualification, etc.) et l'encadrement dont il est l'objet.

Variables d'influence de la relation maître-élèves

13. Identifier du point de vue social, culturel et économique, les variables liées au contexte local, qui influencent, l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes ;
14. Faire le point sur le contexte environnemental immédiat (la classe, les supports didactiques, bibliothèques, technologie...) ;
15. Faire le point sur le contexte parascolaire ou extra-scolaire (support des parents, activités culturelles, réinvestissement des acquis dans la vie sociale immédiate, etc.) ;
16. Étudier les pratiques relationnelles maîtres-élèves (communication pédagogique et linguistique, interactions, les méthodes pédagogiques, ...) ;

Recommandations et approche de travail

1. Identifier quelques mesures concrètes et ciblées à privilégier pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques dans les écoles fondamentales haïtiennes.
2. Présenter un plan de travail détaillé, présentant la méthodologie et les diverses étapes de la mission avec les échéances claires pour chaque activité à réaliser (en version électronique et physique) ;
3. Soumettre l'ensemble des outils élaborés pour la cueillette des données (questionnaires, grilles d'observations, grilles d'analyse de corpus de manuels scolaires et des aides pédagogiques utilisées, etc.) en version électronique et physique ;
4. Présenter le rapport provisoire des données recueillies et préalablement traitées pour l'analyse (version électronique et physique) ;

5. Soumettre le document final du rapport intégral d'analyse des données recueillies, assorti des recommandations et des documents annexes permettant la compréhension exhaustive de la réalisation du travail demandé (version électronique et physique).

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Par rapport aux objectifs fixés par rapport à ce diagnostic, les résultats attendus sont les suivants :

1. Les objets, méthodologies et pratiques⁹ d'enseignement sont identifiés
2. Les orientations pédagogiques et didactiques fixées par le MENFP (DT, DE et Chez les enseignants) sont présentés
3. Les matières enseignées sont analysées en rapport avec des fondements didactiques et la pédagogie utilisée ;

Processus d'enseignement

4. La centration pédagogique : le savoir, le maître, l'élève est cernée ;
5. Les processus d'enseignement-apprentissage sont identifiés ;
6. Les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement eu égard au programmes et aux manuels et en tenant compte des réactions des apprenant-e-s sont relevés ;

Processus apprentissage

7. Ce que les élèves apprennent réellement et comment ils le font sont mis en évidence;
8. La façon de rendre plus adaptée et plus efficace l'ensemble du processus d'apprentissage est définie ;

Formation des enseignant-e-s à la base

9. Les savoirs disciplinaires, et les compétences pédagogiques et transversales qui doivent être proposés aux enseignant-e-s sont identifiés;
10. La façon d'introduire ces savoirs et compétences de façon à rendre les enseignant-e-s aptes à gérer eux-mêmes leurs pratiques est identifiée ;
11. La situation professionnelle du maître (niveau de qualification, etc.) et l'encadrement dont il est l'objet sont dégagés.

Variables d'influence de la relation maître-élèves

12. Les variables liées à l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes du point de vue social, culturel et économique, sont identifiées ;
13. Le point est fait sur le contexte environnemental immédiat (la classe, les supports didactiques, bibliothèques, technologie...) ;

⁹ Prendre en compte : les pratiques déclarées qui renvoient aux discours des enseignants sur leur pratique, à venir ou passée et les pratiques constatées qui désignent la connaissance construite à partir d'observations des pratiques ou d'activités en contextes partant d'instruments de recherche clairement explicités

14. Le point est fait sur le contexte parascolaire ou extra-scolaire (support des parents, activités culturelles, réinvestissement des acquis dans la vie sociale immédiate, etc.) ;
15. Les pratiques relationnelles maîtres-élèves (communication pédagogique et linguistique, interactions, les méthodes pédagogiques, ...) sont étudiées ;

Recommandations et approche de travail

1. Des mesures concrètes et ciblées à privilégier pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques dans les écoles fondamentales haïtiennes sont présentée.
2. Un plan de travail détaillé, présentant la méthodologie et les diverses étapes de la mission avec les échéances claires pour chaque activité à réaliser (en version électronique et physique) ;
3. L'ensemble des outils élaborés pour la cueillette des données (questionnaires, grilles d'observations, grilles d'analyse de corpus de manuels scolaires et des aides pédagogiques utilisées, etc.) en version électronique et physique ;
4. Le rapport provisoire des données recueillies et préalablement traitées pour l'analyse (version électronique et physique) est présenté ;
5. Le document final du rapport intégral d'analyse des données recueillies, assorti des recommandations et des documents annexes permettant la compréhension exhaustive de la réalisation du travail demandé (version électronique et physique) est soumis.

I. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur : «*Enseigner et apprendre à l'école haïtienne : analyse des pratiques*» au niveau du système éducatif haïtien sera faite par un ou une consultant(e) national(e) selon les critères de sélection suivants:

- Maîtrise ou doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en pédagogie, didactique ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VII. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VIII. Dossier de candidature

Les consultants(es) intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 21, rue Pinchinat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation d'une étude sur : Enseigner et apprendre à l'école haïtienne : analyse des pratiques* ».

SEULS LES CONSULTANTS(ES) SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour l'étude sur la structuration des partenaires sociaux du système éducatif (Syndicats) en vue de garantir la stabilité et le bon fonctionnement des écoles

A venir



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

**Termes de référence pour la réalisation d'une étude portant sur
l'identification et évaluation des différentes approches
éducatives mise en œuvre par les acteurs/ actrices de l'éducation**

Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation d'une étude portant sur l'identification et l'évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrices de l'École

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission (art. 4), l'ONAPÉ est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle décide de recruter une Firme nationale pour la conduite d'une étude portant sur l'identification et évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs / actrices de l'éducation.

III. Objectif général de la Consultation

Un des buts de l'éducation est de fournir aux enfants les habiletés et les connaissances dont ils auront besoin pour devenir des adultes compétents. Il devient donc impérieux, dans notre pays en pleine mutation, d'analyser non seulement les capacités que les élèves acquièrent actuellement dans nos écoles, mais aussi la manière dont se fait cette acquisition. Tout cela nous ramène à identifier et évaluer les différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs et actrices dans le processus enseignement/apprentissage. Car lorsque le contenu d'un programme change, il va de soi que la façon de le présenter doit, elle aussi, changer.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

- 1) Recenser et décrire ce que le MENFP propose comme approches pédagogiques et didactiques à l'École haïtienne ;
- 2) Identifier les approches éducatives, théoriques que sous-tend le système éducatif d'Haïti ;

- 3) Faire le lien entre les directives d'approches et les pratiques des enseignant-e-s
- 4) Préciser les modalités d'application des approches recensées;
- 5) Dégager les avantages et les inconvénients des approches recensées ;
- 6) Montrer le rapport entre approches éducatives, matériel scolaire et enseignement/apprentissage ;
- 7) Faire ressortir le lien entre approches éducatives et technique d'évaluation des élèves ;
- 8) Montrer la place de l'élève dans les approches éducatives (pédagogiques, didactiques, théories de l'apprentissage) identifiées ;
- 9) Mettre en relief l'existence ou non de communauté de pratiques et d'expérience dans les écoles ;
- 10) Proposer pour le système éducatif des approches éducatives innovantes ;
- 11) Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
- 12) Présenter les grandes lignes de mise en œuvre des approches nouvelles proposées ;
- 13) Proposer des mécanismes d'évaluation et d'adaptation constante des approches éducatives ;
- 14) Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
- 15) Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

- 1) Les approches pédagogiques et didactiques que le MENFP propose, le cas échéant, à l'École haïtienne sont recensées et décrites ;
- 2) Les approches éducatives, théoriques que sous-tend le système éducatif sont identifiées ;
- 3) Les liens entre les directives d'approches et les pratiques enseignantes sont faits.
- 4) Les modalités d'application des approches recensées sont précisés ;
- 5) Les avantages et inconvénients des approches sont dégagés ;
- 6) Le rapport entre approches éducatives, matériel scolaire et enseignement/apprentissage est montré ;
- 7) Le lien entre approches éducatives et techniques d'évaluation des élèves est ressorti ;
- 8) La place de l'élève dans les approches éducatives (pédagogies, didactiques, théories de l'apprentissage) identifiées est montrée ;
- 9) L'existence ou non de communauté de pratiques et d'expérience est mise en relief ;
- 10) Des approches éducatives innovantes sont proposées pour le système éducatif ;
- 11) Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est présenté
- 12) Les grandes lignes de mise en œuvre des approches nouvelles proposées sont présentées
- 13) Des mécanismes d'évaluation et d'adaptation constante des approches éducatives sont proposés ;
- 14) Une présentation publique des résultats de la consultation est faite.
- 15) Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'identification et l'évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrices en éducation sera réalisée par un-e consultant-e national-e selon les critères de sélection suivants :

- détenteur-trice d'une maîtrise au moins en Technologies de l'Éducation, ou en Administration et Évaluation en éducation ou en Mesure et Évaluation en éducation ;
- Consultant-e de notoriété dans le domaine de la recherche ;

- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude en éducation ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Consultants intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'étude portant sur l'identification et l'évaluation des différentes approches éducatives mises en œuvre par les acteurs/ actrices en éducation* ».

SEUL-E-S LES CONSULTANT-E-S SÉLECTIONNÉ-E-S SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

**Termes de référence pour la consultation portant sur la
constitution du Code Permanent d'élèves en première année
fondamentale 2016-2017**

**Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation portant sur la constitution du Code permanent d'élèves en Première Année Fondamentale 2016-2017

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ décide de recruter une Firme nationale pour la conduite d'un travail portant sur la constitution du code permanent d'élèves en Première Année Fondamentale 2016-2017. Le code permanent d'élève est valable pour toute la vie : il s'obtient dès la première inscription scolaire jusqu'à l'Université et même au-delà selon les besoins de formation personnelle.

III. Objectif général de la Consultation

L'objectif général de la Consultation est d'établir un code permanent pour chaque élève dès sa première inscription à l'École haïtienne.

Les objectifs spécifiques sont :

1. Recenser tous les enfants en classe de première année pour l'année 2016-2017 ;
2. Collecter les éléments d'identité sur les enfants reconnus par les lois haïtiennes ;
3. Appuyer ces données par des documents officiels ;
4. Composer les codes permanents de manière alphanumérique ;
5. Attribuer un code permanent à chaque élève de la première année fondamentale dès 2016-2017;
6. Faire du code permanent d'élève un élément incontournable intégré dans son bulletin d'évaluation ;
7. Créer un système d'attribution et de gestion des codes permanents;
8. Proposer un mécanisme permanent d'unicité et l'authenticité du code permanent du point de vue de sa création de manière automatique à partir de la première inscription de l'élève;
9. Établir et maintenir un lien avec les systèmes utilisateurs du Ministère afin de leur permettre de corroborer et valider leurs données d'identification de façon immédiate et automatique;
10. Envisager les dispositifs internes aux Écoles et au MENFP liés au Code permanent ;
11. Former les gestionnaires d'établissement et les Directions départementales dans la création et l'octroi du Code permanent ;
12. Présenter au MENFP un plan d'accompagnement des écoles et des DDE dans la mise en place du système de code permanent ;
13. Présenter au MENFP l'effectivité du système ;
14. Soumettre le document final et les dispositifs.

IV. Résultats attendus

- 1 Tous les enfants en classe de première année pour l'année 2016-2017 sont recensés.
- 2 Les éléments d'identité sur les enfants reconnus par les lois haïtiennes sont collectés.
- 3 Les données sont appuyées par des documents officiels d'état civil.
- 4 Les codes permanents sont composés de manière alphanumérique.
- 5 Un code permanent est attribué à chaque élève de la première année fondamentale dès 2016-2017.
- 6 Le Code Permanent d'élève est devenu un élément incontournable intégré dans son bulletin d'évaluation ;
- 7 Un mécanisme pour gérer l'attribution des codes permanents est créé.
- 8 Un mécanisme permanent d'unicité et d'authenticité du Code est créé ;
- 9 Un lien est établi et maintenu avec les systèmes utilisateurs du MENFP afin de leur permettre de corroborer et valider leurs données d'identification de façon immédiate et automatique.
- 10 Les dispositifs internes aux écoles et au MENFP liés au Code permanent sont envisagés
- 11 Les gestionnaires d'établissement scolaire et les Directions départementales dans la création et l'octroi du code permanent sont formés.
- 12 Un plan d'accompagnement des écoles et des DDE dans la mise en place du système de code est présenté
- 13 Le système est opérationnel et effectif au MENFP
- 14 Le document final et les dispositifs sont fournis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

La consultation portant sur la constitution du code permanent d'élèves en Première Année Fondamentale 2016-2017 sera effectuée par une Firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Connaissance en création et montage de logiciels sécuritaires ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Firmes intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la consultation portant sur la constitution du code permanent d'élèves en Première Année Fondamentale 2016-2017* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour l'étude du budget alloué à l'éducation eu égard aux besoins du secteur

A venir

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour la réalisation d'une analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée)

**Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation d'une analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée)

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle décide de recruter une Firme nationale pour la conduite d'une analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée) en Haïti.

III. Objectif général de la Consultation

Certaines études sur la préscolarisation en Haïti montrent que le sous-secteur est mal développé. L'offre publique est mitigée et l'offre privée se développe de manière désordonnée. A ce sujet, Riboul, dans son texte : Justice sociale et éducation préscolaire en Haïti, avance : «Différents facteurs font obstacle à l'expansion de bonnes pratiques au préscolaire en Haïti. Ces facteurs sont à la fois institutionnels, sociaux et conjoncturels. Alors que d'année en année les écoles maternelles et les jardins d'enfants pullulent et continuent à se multiplier dans la capitale et les villes principales d'Haïti, il n'y a aucune norme officielle de fonctionnement pour le préscolaire. Le ministère de l'Éducation nationale ne régule pas ce secteur et chaque école fait à sa guise. Les jeunes enfants haïtiens qui souvent ne vont pas à une vraie école préscolaire arrivent à l'école primaire sans préparation»¹⁰.

¹⁰ Riboul: Justice sociale et éducation préscolaire en Haïti.

L'Etat haïtien n'est pas resté insensible à cette situation. Pour y apporter un palliatif, des classes préparatoires, poursuit l'auteure, appelées « classes préscolaires », sont créées à l'intérieur des écoles fondamentales. Les enseignants les moins bien préparés sont ceux qui enseignent dans ces « petites » classes. Ce sont ces maîtres fantomatiques qui vont tenter d'apprendre à lire à nos enfants dans une langue qui déjà leur est étrangère. La société, inconsciente du problème, donne en général peu d'attention à la condition difficile de ces jeunes citoyens, alors qu'en toute logique, ils se dirigent en majorité vers l'échec scolaire.

Une réalité qui fait peur et qui commande à d'en savoir un peu plus. Face à cette situation alarmante qui prévaut au préscolaire, l'objectif général qu'on se fixe dans cette consultation est d'analyser la demande et l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée) afin de saisir cette réalité dans toutes ses composantes et d'agir en conséquence.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

1. Analyser la pertinence des objectifs du MENFP pour l'éducation à la petite enfance ;
2. Présenter les aspects de politiques de l'éducation à la petite enfance ;
3. Faire une photographie du sous-secteur ;
4. Montrer les niveaux de développement de l'enfant privilégiés à l'éducation à la petite enfance
5. Etudier la couverture de l'offre publique et privée en éducation préscolaire ;
6. Présenter les données sur les enfants en âge préscolaire ;
7. Etablir la corrélation entre population en âge de fréquentation préscolaire et taux de fréquentation ;
8. Etudier le curriculum et les dispositifs d'éducation du sous-secteur ;
9. Identifier et analyser les matériels pédagogiques utilisés à ce niveau ;
10. Présenter des éléments de stratégie de croissance de l'offre publique en éducation préscolaire ;
11. Analyser les mécanismes de supervision et d'évaluation du préscolaire ;
12. Analyser les dispositifs de formation du personnel au préscolaire ;
13. Montrer comment se fait le passage du préscolaire à la première année fondamentale ;
14. Définir des lignes directives pour un partenariat public/privé au préscolaire ;
15. Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
16. Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
17. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

1. La pertinence des objectifs du MENFP pour la petite enfance est analysée ;
2. Les aspects de politique d'éducation à la petite enfance sont présentés ;
3. une photographie du sous-secteur est faite
4. Les niveaux de développement de l'enfant sont montrés ;
5. La couverture de l'offre publique et privée en éducation préscolaire est étudiée
6. Tous les enfants en âge préscolaire sont recensés
7. La corrélation entre population en âge de fréquentation préscolaire et taux de fréquentation est établie;
8. Le curriculum et les dispositifs du sous-secteur sont étudiés
9. Les matériels pédagogiques sont identifiés et analysés

10. Des éléments de stratégie d'augmentation de l'offre publique d'éducation préscolaire sont présentées ;
11. Les mécanismes de supervision et d'évaluation du préscolaire sont analysés ;
12. Le curriculum de formation du personnel au préscolaire est analysé
13. Le passage du préscolaire à la première année fondamentale est décrit ;
14. Des lignes directives de partenariat public/privé sont indiquées ;
15. Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est soumis ;
16. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
17. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée) sera réalisée par une Firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Connaissance avérée de la problématique de l'éducation à la petite enfance ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Firmes intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention «*Candidature pour la consultation portant sur la conduite d'une analyse de la demande et de l'offre d'éducation préscolaire (publique/privée) en Haïti*».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour la réalisation d'une étude portant sur
l'École haïtienne et l'éducation à la citoyenneté

**Port-au-Prince, Haïti
Mai 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation d'une étude portant sur l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle décide de recruter une Firme nationale pour la conduite d'une étude portant sur l'école haïtienne et l'éducation à la citoyenneté.

III. Objectif général de la consultation

L'éducation, en s'insérant dans un cadre social, doit résoudre des contradictions qui se vivent sur le plan collectif, consolider ou transformer les structures, former la jeunesse pour qu'elle puisse agir dans un monde préexistant tout en ayant la capacité de le modifier. Cette insertion sociale de l'école peut se traduire par une visée de reproduction ou, tout au contraire, de transformation de la société. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre toutefois, il existe un arrimage entre l'école et la société.

L'éducation répond en bonne partie à une nécessité d'ordre social. Il y a d'ailleurs un discours récurrent dans la société que l'on pourrait, dans le cas d'Haïti, faire remonter au début des années 1990, selon lequel l'école a un rôle social de premier plan à jouer à l'égard de la violence des élèves, de leurs incivilités et plus largement de la désaffection de la jeunesse pour la politique et la culture, de l'éventuelle dérive individualiste qui résulterait en un affaiblissement du tissu social, du lien social qui ne tiendrait plus qu'aux stratégies des uns et des autres et des valeurs éducatives

qui se dégraderaient au profit de l'utilitarisme. Ce discours ambiant assigne à l'école haïtienne la mission de contrer cette délitescence du lien social, de former des citoyens avertis, compétents et engagés, de discipliner une jeunesse dite à la fois indolente et rebelle. À cet égard, il revient d'analyser l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne pour voir dans quelle mesure son enseignement peut plus qu'aux autres disciplines résoudre une partie de ces problèmes sociaux.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

- 1) Présenter une recension des écrits sur le bien-fondé de l'éducation à la citoyenneté devant les problèmes du monde actuel
- 2) Montrer le rôle de l'éducation à la citoyenneté à l'École traversée par les contradictions et les incivilités ;
- 3) Marquer le passage de l'éducation civique à l'éducation à la citoyenneté dans divers systèmes éducatifs ;
- 4) Faire ressortir les choix politiques de l'État haïtien en matière d'éducation à la citoyenneté ;
- 5) Recenser et analyser les matériels scolaires en éducation à la citoyenneté ;
- 6) Examiner l'état de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne ;
- 7) Analyser les contenus et méthodes d'enseignement utilisés ;
- 8) Mettre en relief les contenus et la pratique d'éducation à la citoyenneté à l'École
- 9) identifier et savoirs transmis par l'école haïtienne ;
- 10) identifier les valeurs à transmettre aux élèves ;
- 11) développer les caractéristiques d'une éducation citoyenne axée sur les dimensions :
i) juridique ; ii) politique ; iii) sociologique ;
- 12) Proposer des méthodes d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté au regard de la réalité haïtienne ;
- 13) Présenter une stratégie de généralisation de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne ;
- 14) Présenter un rapport préliminaire de la consultation ;
- 15) Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
- 16) Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

1. Une recension des écrits sur le bien-fondé de l'éducation à la citoyenneté devant les problèmes du monde actuel est réalisée ;
2. Le rôle de l'éducation à la citoyenneté à l'École traversée par les contradictions et les incivilités est montré;
3. Le passage de l'éducation civique à l'éducation à la citoyenneté dans divers systèmes éducatifs est indiqué;
4. Les choix politiques (orientations, curriculum, programme) de l'État haïtien en matière d'éducation à la citoyenneté sont indiqués;
5. Le matériel scolaire en éducation à la citoyenneté préparé pour l'École haïtienne est recensé;
6. L'état de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne est examiné ;
7. Les contenus et méthodes d'enseignement utilisés sont analysés.
8. Les savoirs transmis par l'école haïtienne sont identifiés.
9. Les valeurs à transmettre aux élèves sont identifiées.
10. Les caractéristiques d'une éducation citoyenne axée sur les dimensions :

- i) juridique ; ii) politique ; iii) sociologique sont développées.
11. Un mécanisme de surveillance pour l'enseignement véritable de l'éducation à la citoyenneté sur tout le territoire est prévu.
 12. Des méthodes d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté au regard de la réalité haïtienne sont proposées ;
 13. Une stratégie de généralisation de l'éducation à la citoyenneté à l'École haïtienne est définie ;
 14. Un rapport préliminaire de la consultation est présenté.
 15. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite.
 16. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne sera réalisée par un Consultant national selon les critères de sélection suivants :

- Consultant de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'étude réalisée ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des jours de congé. La consultation se fera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les Consultants intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *candidature pour l'étude portant sur l'analyse de l'éducation à la citoyenneté à l'école haïtienne* »

SEULS LES CONSULTANTS SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

Termes de référence pour la réalisation d'une étude portant sur "la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne"

Port-au-Prince, Haïti
Juin 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste: Consultation pour la réalisation d'une étude portant sur "la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne"

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office du Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ), créé par la loi du 19 novembre 2007, est une structure permanente de partenariat en éducation. Il est un organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du Ministre de l'éducation nationale. Il est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'éducation et les Partenaires du secteur de l'Éducation, et un organe de gestion du partenariat. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Du point de vue de sa mission (art. 4), l'ONAPÉ est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle décide de recruter une consultante ou un consultant national pour la réalisation d'une étude portant sur "la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne".

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Deux langues sont parlées en Haïti : le Français et le Créole. L'une est d'emprunt et l'autre est maternelle. Elles toutes deux des langues officielles de la république d'Haïti mais elles ne bénéficient pas toutes deux d'une même presse. L'enseignement en créole est toujours mal vu et rejeté par une frange de la population. D'un point de vue pédagogique, les résultats sont meilleurs quand des enfants sont enseignés dans leur langue maternelle. Dans ce contexte, l'objectif

général de la consultation est d'analyser l'apport de la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne.

3.1. Objectifs spécifiques de la consultation

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

1. Montrer, par la recension des écrits, l'apport de la langue maternelle dans le processus enseignement/apprentissage
2. Faire ressortir, sur le plan scientifique, le rôle de la langue maternelle dans le développement des habiletés et sur les apprentissages ;
3. Indiquer ce qu'exigent les lois haïtiennes et les directives du Ministère de l'éducation nationale en matière de langue maternelle, langue d'enseignement et d'apprentissage ;
4. Mettre en relief l'importance accordée au Créole et/ou au Français au préscolaire et en 1^{ère} année fondamentale;
5. Analyser l'existence ou non de conflit de langage chez les enfants au préscolaire et en 1^{ère} année fondamentale par la présence de deux langues dans la vie préscolaire ;
6. Faire ressortir les conséquences de la présence de deux langues sur les apprentissages présents et futurs ;
7. Montrer si la langue native et parlée à la maison est différente de la langue utilisée au préscolaire;
8. Faire ressortir les différences entre les enfants dont la langue parlée à la maison est identique à la langue du préscolaire, et les enfants dont la langue parlée au préscolaire est différente de celle parlée à la maison;
9. Montrer si le créole et le français sont des langues d'enseignement ou langues enseignées, à la fois;
10. Identifier les dimensions didactiques et pédagogiques d'utilisation de la langue maternelle au préscolaire et en 1^{ère} année;
11. Identifier les dimensions didactiques et pédagogiques d'utilisation du français au préscolaire et en 1^{ère} année;
12. Montrer comment la langue maternelle pourrait permettre le passage au français comme langue seconde;
13. Proposer des recommandations pertinentes concernant le créole et le français au préscolaire et au 1^{er} cycle de l'École fondamentale;
14. Présenter un rapport préliminaire de l'étude ;
15. Faire une présentation publique des résultats de la consultation;
16. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. résultats attendus

1. L'apport de la langue maternelle dans le processus enseignement/ apprentissage par la recension des écrits est montré ;
2. Sur le plan scientifique, le rôle de la langue maternelle dans le développement des habiletés et sur les apprentissages est ressorti ;

3. Les exigences des lois haïtiennes et les directives du Ministère de l'éducation Nationale en matière de langue maternelle, langue d'enseignement et d'apprentissage, sont indiquées ;
4. L'importance accordée en créole et/ ou en français en préscolaire et en première année fondamentale est mise en relief ;
5. L'existence ou non de conflit de langage chez les enfants en préscolaire et en première année fondamentale par la présence de deux (2) langues dans la vie préscolaire est analysée ;
6. Les conséquences de la présence de deux (2) langues sur les apprentissages présent et futurs sont ressorties ;
7. La possibilité que la langue native et parlée à la maison, soit différente de la langue utilisée au préscolaires est montrée ;
8. La différence entre les enfants dont la langue parlée à la maison est identique à la langue du préscolaires et les enfants dont la langue parlée au préscolaires est différente de celle parlée à la maison sont ressorties ;
9. La possibilité que le créole et le français soient des langues d'enseignement ou langue enseignées, à la fois est montrée ;
10. Les dimensions didactiques et pédagogiques d'utilisation de la langue maternelle au préscolaires et en première année sont identifiées ;
11. Les dimensions didactiques et pédagogiques d'utilisation du français au préscolaires et en première année sont identifiées ;
12. La façon dont la langue maternelle pourrait permettre le passage au français comme langue seconde est montrée.
13. Des recommandations pertinentes concernant le créole et le français au préscolaire et au premier cycle de l'école fondamentale sont proposées ;
14. Un rapport préliminaire de l'étude est présentée ;
15. Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
16. Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est présenté.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur : *«l'apport de la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne»* sera réalisée par un ou une consultant(e) national(e) selon les critères de sélection suivants:

- Maîtrise ou doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en pédagogie, didactique ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données

- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les consultants(es) intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 21, rue Pinchinat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation d'une étude sur : l'apport de la langue maternelle à la préscolarisation et en première année fondamentale de l'école haïtienne* ».

SEULS LES CONSULTANTS(ES) SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)
Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement :

**Termes de référence pour l'interprétation des
résultats aux examens officiels (9^e année et
terminale) annuaire de performance
d'établissement public/ privé**

A venir

Mise en œuvre des résultats de l'enquête d'Identification, d'Analyse du cadre d'intervention et du Travail des ONG en éducation

Mise en œuvre des résultats de l'état des lieux des écoles à statut étranger ou international fonctionnant sur le territoire haïtien

Mise en œuvre de la politique du livre

Mise en œuvre de la politique de la subvention scolaire

Appui à l'application de la circulaire sur l'exeat et l'ineat au sein du système

Appui à la création de lien inter-réseaux PPP pour échanges de bonnes pratiques

Mise en place de la Direction des Affaires Administratives et du Fonds (DAF)

Mise en place des antennes départementales de l'ONAPE

Présentation des résultats des études

Réalisation de la rencontre partenariale

Elaboration du plan d'action 2017-2018 de l'ONAPE

Perspective 2017-2018

Pour 2016-2017, il sera davantage question d'appui à la restructuration/réorganisation de l'offre publique et privée d'éducation. (i) La priorité sera accordée à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions intégral qui tiendra compte des grands axes de l'année précédente qui ont généré des résultats et recommandations pertinentes. (ii) Une étude systématique viendra mettre en lumière les indicateurs de l'éducation sous l'angle du PPP. La question du PPP est avant tout celle du financement de l'éducation et de la diversité dans la prestation et l'offre de services éducatifs. En ce sens, (3) une enquête fortement participative à l'échelle nationale est projetée sur le financement de l'éducation non étatique et étatique dans un contexte socioéconomique où l'établissement privé d'éducation a le statut d'entreprise commerciale.

A la suite des actions de mise en place de l'Office et de compréhension de l'état du système éducatif mises en avant au cours de l'année 2015-2016, en 2016-2017, (4) un plan de développement stratégique et institutionnel de l'ONAPÉ sera nécessairement élaboré pour lui permettre de mieux répondre à sa mission et ses attributions. Le plan stratégique intégrera les différentes approches d'amélioration de l'offre d'éducation de qualité, de partenariat, de financement de l'éducation, de gestion et de management des écoles et du système.

3								
4								
5	Élaboration de la Politique d'évaluation des écoles du système scolaire haïtien	Établi un cadre permettant de travailler avec l'ensemble des réseaux pour une meilleure régulation du SEH par le MENFP	Un document de politique d'évaluation des écoles du SEH élaboré présentant clairement les voies et moyens et des recommandations pour mieux évaluer les écoles dans leur capacité à offrir de meilleurs services	Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de la politique d'évaluation				
6								

7	Séminaires/recontres/missions	Maintenir le dialogue social et institutionnel entre le MENFP, l'ONAPÉ et les partenaires	4 rencontres de partenariat sont organisées 3 missions par groupe de Départements sont tenues 4 ateliers de restitution et séminaire sont organisés	Tenue de missions dans les Départements Organisation d'un séminaire Restitution des études				
8								
9								

10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

